

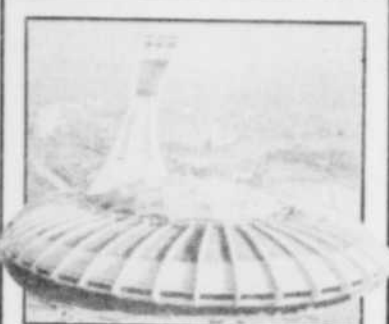
COUVRE-PLANCHER
R. Simard Enr.
ESTIMATION GRATUITE
À DOMICILE

647-3085
1945, de la Normandie, Québec

RENOVATION
ELECTRICITE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
Estimations gratuites
661-9211

GUILLOT
CHAUFFE-EAU 40 GAL. 165 \$ / 60 GAL. 245 \$

LE SPORT



**Plus facile
de vendre un
Jos Louis que
le baseball
au Stade...**

♦ Claude Laberge, vice-président marketing des Expos, constate aujourd'hui qu'il lui était plus facile de vendre un « Jos Louis » alors qu'il était chez Culinar, que de vendre le baseball des Expos au Stade olympique. Le baseball n'est pas du gâteau, c'est un produit volatile à la merci de plusieurs facteurs imprévus. « Avant l'installation du toit sur le Stade, la mauvaise température était le pire ennemi du responsable du marketing, donne Laberge comme exemple. C'est maintenant tout le contraire: nous souhaitons le mauvais temps quand les Expos sont en ville... parce que les fans ne peuvent souffrir le toit durant les belles journées ensoleillées ».

Page S-3

LES ARTS

**« Le syndrome
de Cézanne »,
une pièce qui
mérite bien
ses lauriers**

♦ Selon notre journaliste Léonce Gaudreault qui est allé voir « Le syndrome de Cézanne » de Normand Canac-Marquis, la Quinzaine internationale de Québec ne pouvait se tromper en retenant cette production du Théâtre de la Rallonge aux côtés de cinq autres créations québécoises dont « Les feuillets ». Une pièce émouvante qu'il faut voir.

Page B-8

LE SOMMAIRE

Annonces classées.....C-6 à C-14
Arts.....B-5 à B-8
Bridge.....C-11
Crayons de soleil.....B-9
Décès.....C-15
Économie.....B-10 à B-16
Editorial.....B-4
Horoscope.....C-11
Mode.....Cahier C
Monde.....A-7 à A-10
Mots croisés.....C-10
Mot mystère.....C-10
Où aller à Québec.....B-7
Patron.....C-14

LA MÉTÉO



Ciel variable avec un maximum de 18 à 21. Demain: peu de changement.

Détails, page C-6

LE SOMMET DE MOSCOU

Les droits de l'Homme Reagan irrite Gorbatchev par ses gestes



Accompagné d'un prêtre de l'Eglise orthodoxe, le président américain Ronald Reagan s'est rendu hier au monastère Danilov vieux de 700 ans et qui a été rouvert récemment.

♦ MOSCOU (AFP, Reuter, NYTNS) - Le président Ronald Reagan a placé la deuxième journée de sa visite à Moscou sous le signe des droits de l'Homme, en lançant un vibrant appel à la liberté religieuse et en recevant une centaine de dissidents, ce qui a provoqué l'irritation de ses hôtes soviétiques.

Le président américain a réclamé la réouverture de milliers d'églises fermées et l'autorisation pour les communautés interdites de pratiquer ouvertement le culte.

Prenant la parole dans un monastère orthodoxe russe, le monastère Danilov, M. Reagan a cité l'écrivain soviétique en exil Alexandre Soljenitsyne, prix Nobel de littérature, qui a dit que la foi religieuse était au cœur de la vie en Russie. Ce monastère vieux de 700 ans a été récemment rouvert à l'usage de l'Eglise orthodoxe russe.

Mise en garde

En soirée, le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev a donné la réplique au président américain en le mettant en garde contre les « ingérences » dans les affaires intérieures soviétiques.

Dans un toast prononcé lors du dîner officiel en l'honneur du couple présidentiel américain au Kremlin, M. Gorbatchev a souligné que l'amélioration des rela-

Lire A-2, REAGAN...

Autres textes aux
pages A-7 et A-8

Steinberg « relance » ses projets de vente

♦ Au lendemain du rejet massif de sa proposition par les employés de la région de Montréal, Steinberg a repris hier les négociations avec des acheteurs potentiels, avisé les 1,200 cadres et personnel de soutien administratif d'éventuelles mises à pied et arrêté les programmes de rénovation dans une dizaine de magasins de la région métropolitaine.

Page A-5



Roger Dugas, un professionnel de l'affichage, doit jouer à cache-cache avec les policiers depuis un certain temps.

Affiches: Québec veut éviter la « pollution »

♦ La ville de Québec entend limiter le droit d'affichage pour éviter d'avoir à nettoyer, selon l'expression du maire Jean Peltier, une « pollution très onéreuse ».

par Marcel COLLARD

Commentant les articles publiés dans LE SOLEIL, hier, le maire a déclaré aux journalistes qu'il partageait la volonté du service de police de faire respecter plus sévèrement les règlements régissant l'affichage et d'exercer une surveillance plus étroite sur les poseurs d'affiches.

Lire A-2, AFFICHES...



A l'entraînement, hier, Fritz n'a mis que quelques minutes pour retrouver ce revolver lancé au milieu d'un champ, quelques heures plus tôt. Le maître de chien, l'agent Maxime Tremblay, lui a laissé l'arme pendant quelques minutes, car pour l'animal, cette possession de l'objet recherché est en quelque sorte la récompense de son instinct de chasseur.

À Québec

La police a du travail pour au moins 5 chiens

♦ Fritz, le chien renifleur de la police de Québec, a donné maintes fois la preuve, depuis bientôt deux ans qu'il est en service actif, de sa nécessité au sein d'un organisme de protection publique appelé à faire face à toutes sortes de situations. Au point que, même si cela n'est pas encore officiel, on songe sérieusement à lui adjoindre des compagnons, pour que chaque relève puisse compter sur la présence constante de ce limier efficace et rapide et dont les interventions éliminent parfois bien des risques pour les patrouilleurs.

par Michel TRUCHON

On ne sait pas encore si les vœux des partisans de cet adjoint aux policiers vont se réaliser, mais une chose est certaine c'est que les autorités municipales ont été saisies du projet et qu'on a même commencé à en discuter il y a deux semaines. On parlerait, pour l'avenir immédiat, de la mise à l'entraînement et à l'essai de deux autres chiens renifleurs et, éventuellement, de la venue de trois autres bêtes.

« À ma connaissance, la demande n'a pas encore été officiellement déposée, mais elle n'est pas hors de question », a dit hier l'inspecteur Brian Pickford, précisant qu'on parle d'un projet d'un chien renifleur par relève, soit cinq au total. Ce qui rejoint les vœux du maître de chien, l'agent Maxime Tremblay, qui est persuadé qu'il y a suffisamment de travail pour cinq.

Depuis quelques semaines, l'agent Tremblay et sa bête Fritz ont radicalement modifié leurs habitudes et sont devenus patrouilleurs à plein temps, devant se plier aux exigences des différents quarts de travail, pour être en mesure de suivre toutes les relèves. Cette rotation a pour but premier de familiariser les policiers à la présence de la bête et à les habituer à faire appel à Fritz des que le besoin s'en fait sentir.

Lire A-2, CHIENS...

Un foie traverse l'océan pour être greffé en France

♦ PARIS (AFP) — Pour la première fois, un foie a traversé l'Atlantique pour être greffé en France après avoir été prélevé sur un donneur canadien, a annoncé, hier, à l'AFP le professeur Henri Bismuth, spécialiste de la transplantation hépatique.

La greffe a été faite « en urgence » à l'hôpital Paul-Brousse, dans la banlieue de Paris, vendredi dernier, sur un homme de 56 ans. Le patient était atteint d'un syndrome hépato-rénal marqué par une atteinte chronique du foie et un blocage des reins, a expliqué M. Bismuth. Le patient va bien, a-t-il précisé.

Le transport par-delà les océans a été rendu possible grâce à un liquide de conservation nouveau mis au point aux États-Unis, dite « solution de Wisconsin ». Grâce à la solution « UW », le foie peut être conservé beaucoup plus que les 10 heures autorisées par les moyens classiques, sans détérioration de ses fonctions. Pour le

Lire A-2, FOIE...

DÉPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE • FONDS D'INVESTISSEMENT • CONSEILLERS FINANCIERS • SERVICES FIDUCIAIRES • GESTION DE PORTEFEUILLE • REEA • PLANIFICATION SUCCESSORALE • REA • DÉPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE

"Moi je règle toutes mes affaires avec les 2 comptes qui rapportent le plus sur le marché: comparez!"

Comedien

Compte-chèques ACTIF à intérêt quotidien jusqu'à 8.39% RENSEIGNEZ-VOUS AUJOURD'HUI!	Compte d'épargne PLACEMENT jusqu'à 8.39%	DÉPÔT GARANTI 10% 5 ans 9 1/8% 1 an 60 ans et plus: + 1/8% 93/4% 3 ans 7 1/2% 30 jours taux annuel	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an 3 ans 5 ans 10 1/4% 10 3/4% 11 1/4% Financement possible jusqu'à 90%	TRUST PRÊT ET REVENU PLACE D'YOUVILLE 692-1221 GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221 PLACE IBERVILLE II 659-1814 Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.
--	--	--	---	---

SUITES de la première page

REAGAN...

tions entre les deux grands « devait se faire sans ingérence dans les affaires intérieures, sans donner des leçons... et sans faire de problèmes familiaux ou personnels le prétexte d'une confrontation entre États ».

De son côté, le président américain, qui a parlé d'une voix affaiblie et a paru fatigué, a remercié son hôte pour son hospitalité. Évoquant sa visite au monastère Danilov et sa rencontre avec des dissidents soviétiques, M. Reagan a également remercié M. Gorbatchev « d'avoir eu la possibilité de rencontrer des membres différents de la société soviétique ».

« L'idée de liberté et de coopération contenue dans l'Acte final d'Helsinki n'est toujours pas appliquée », a encore déclaré le président Reagan, tout en soulignant qu'il y avait eu « de bons premiers pas ».

Fait sans précédent, le président accompagné de son épouse Nancy, a par ailleurs reçu pendant une heure une centaine de dissidents et refuzniks (juifs à qui les autorités soviétiques refusent le droit d'émigrer) à Spaso House, la résidence de l'ambassadeur américain, où il loge pendant son séjour à Moscou.

Le couple présidentiel a été ovationné à son arrivée dans la salle des fêtes de la résidence.

L'un des dissidents, M. Sergueï Kovaliev, a souligné qu'il y avait encore dans les camps et les prisons des gens « qui ont eu le courage de dire hier les vérités » qui sont admises publiquement aujourd'hui par les dirigeants soviétiques.

« Les États-Unis considèrent les droits de l'Homme comme fondamentaux, absolument fondamentaux, dans leurs relations avec l'Union soviétique et avec tous les pays », a lancé pour sa part M. Reagan, après avoir laissé la parole à trois dissidents et refuzniks.

Tout en affirmant que l'engagement des États-Unis en faveur des droits de l'Homme demeurerait « inébranlable », et en soulignant qu'il restait encore beaucoup à faire en URSS dans ce domaine, M. Reagan a également salué les réformes entreprises par M. Gorbatchev.

M. Georgui Arbatov, directeur de l'Institut pour les États-Unis et le Canada, semblant résumer le sentiment des dirigeants soviétiques, a estimé, hier, que la rencontre de M. Reagan avec les dissidents constituait « une manifestation de mauvais goût politique ».

Les forces de sécurité soviétiques, pourtant omniprésentes, n'avaient pris aucune mesure spéciale pour empêcher les dissidents invités de se rendre à la mission américaine. Trois d'entre eux ont cependant affirmé avoir été invités par les autorités à ne pas assister à la rencontre.

La plupart des dissidents y ont été conduits à bord d'autobus, escortés par du personnel de l'ambassade. ●

CHIENS...

C'est en juillet 1986 que Fritz est officiellement entré au service de police de Québec, à la suite d'une idée soumise par l'agent Tremblay. La Vieille Capitale est la seule ville de la province à utiliser un chien renifleur, la Métropole ayant abandonné l'escouade canine il y a quelques années. Agé de cinq ans, le berger allemand qui pèse 40 kilogrammes est une bête imposante qui a tout pour impressionner le plus hardi des cambrioleurs aux trousseaux duquel il est lancé.

On a pu constater son efficacité le soir de la grande panne, il y a quelques semaines, quand les policiers sont intervenus dans un marché d'alimentation du quartier Duberger où ils étaient persuadés qu'un cambrioleur se terrait. Une première vérification n'ayant pas permis de le trouver, on a appelé Fritz. «Max» Tremblay a pris le berger dans ses bras pour lui faire franchir la porte fracassée pour éviter qu'il se blesse et l'a détaché. Cela n'a pris que quelques secondes pour que Fritz se plante, grognant et crocs sortis, devant le comptoir des viandes sous lequel le voleur s'était réfugié. Il a fallu plus de temps aux agents pour convaincre le cambrioleur, qui avait littéralement « fait dans son pantalon », qu'il pouvait sortir sans risquer de se faire bouffer.

Fritz, s'il est un « chien général », c'est-à-dire dressé pour suivre toutes les pistes et trouver personnes disparues, cambrioleurs, armes ou drogues, est néanmoins spécialisé dans la recherche des narcotiques. A son palmarès il compte des découvertes de stupéfiants pourtant bien camouflés dans un coffre-fort, dans des pattes de table et même dans une fausse aile d'une voiture que les policiers avaient pourtant passée au peigne fin.

« Comme tous les chiens de police, il est habitué à répondre à des ordres brefs (donnés en anglais) et à des gestes précis. Quand j'entre avec lui dans une maison ou un établissement et que je crie *Police!* Un chien de police vient d'être utilisé. Sortez de là! », il se met à aboyer et à courir partout. Le suspect est mieux de ne plus bouger », raconte l'agent Tremblay.

Par contre, précise le maître de chien, le berger allemand aime les enfants et sait faire la différence. Par exemple, s'il en recherche un dans un édifice, il n'y a aucun risque qu'il l'attaque même si l'enfant cherche à s'échapper.

En un mois de patrouille, Fritz a été appelé à faire 38 interventions, notamment dans des édifices où sonnait l'alarme et, 17 autres fois, a été demandé pour prêter assistance aux patrouilleurs à titre d'arrière. Ce qui est beaucoup trop pour une seule bête, précise l'agent Tremblay.

Il ne faut pas oublier que le berger allemand est une sorte de grand bébé et que ce que les gens considèrent comme un travail est pour lui une sorte de jeu, ce qui fait qu'il se lasse vite et est moins efficace utilisé deux fois de suite. Pendant l'année et demie passée à attendre qu'on fasse appel à ses services, Fritz s'était un peu « emporté », frisant les 50 kg, de sorte que l'agent Tremblay a dû le mettre à la diète et lui faire faire des exercices pour qu'il retrouve sa ligne. Comme rien n'est parfait en ce bas monde, même pas les chiens de police, Fritz ne fait pas exception à la règle: il est efficace, mais lent. Et il n'exécute pas dans le dépistage en pleine nature. Mais le maître de chien se console en précisant que cette dernière qualité est moins nécessaire pour un travail qui s'effectue principalement en ville. En attendant, l'agent Tremblay habitue Fritz à suivre les pistes dans les ruelles. ●

FOIE...

professeur Bismuth, ce procédé ouvre la voie à une « mondialisation » des dons d'organes. Dans ce cas précis, « le foie est resté 12 à 14 heures en ischémie » (coupé de son apport sanguin naturel).

La greffe étant urgente, en l'absence d'organe disponible, les États-Unis ont été contactés et ont inscrit cette recherche dans les demandes prioritaires, a-t-il dit. L'organe a été trouvé à Toronto, le donneur étant un homme âgé de 35 ans. Le professeur Langher et le docteur Graig, de Toronto, ont tout pris en charge et la compagnie nationale française Air France a grandement contribué à ce transport exceptionnel, a-t-il ajouté.

Ce liquide avait déjà été utilisé par M. Bismuth pour greffer un seul foie sur deux patientes au début du mois de mai, une opération délicate dont la « première » connue avait été conduite auparavant par une équipe d'Hanovre, RFA. ●

AFFICHES...

Selon M. Pelletier « il serait naïf de croire qu'on peut empêcher complètement l'affichage. C'est pourquoi, nous avons demandé au service d'urbanisme de nous proposer le plus rapidement possible une formule plus appropriée ».

Au cours de la réunion du conseil, Mme Winnie Frohn, porte-parole de l'opposition, a reproché au conseil d'avoir privé les organisations, surtout celles à caractère culturel, d'un moyen de publicité important, avant même qu'une solution de rechange ne leur ait été proposée.

La porte-parole de l'opposition croit que la ville aurait dû trouver une solution de rechange et de modifier ses règlements au lieu de pénaliser tout le monde. Elle a vainement tenté de savoir pourquoi c'était justement à cette période de l'année que la ville avait décidé d'agir de la sorte. ●

Ryan presse les cégeps d'aller au devant des besoins de la société

« Dans un système d'enseignement démocratique, ouvert et efficace, il y a place pour un ordre collégial fort, investi d'une mission originale et possédant une solide implantation dans toutes les parties du territoire ».

par Jean-Claude RIVARD

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, a ainsi voulu rassurer, hier soir, ceux qui craignent la disparition éventuelle des cégeps, au profit du niveau secondaire, d'une part, et au profit du secteur universitaire, d'autre part.

À l'occasion du 20^e anniversaire des cégeps, le ministre a même livré, dans un document de 25 pages, des commentaires que d'aucuns considèrent comme des lettres de noblesse et une véritable charte octroyée par le gouvernement et le ministère.

M. Ryan prenait la parole à Sainte-Foy, dans le cadre du collo-

que « Le cégep et vous, partenaires pour l'avenir », conjointement organisé par la Fédération des cégeps, l'Association québécoise de pédagogie collégiale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, auquel participent un millier d'éducateurs venus des quatre coins du Québec.

Première importance

« Les cégeps sont une pièce de première importance dans le dispositif qui doit permettre au Québec de se hisser au rang d'une société hautement compétitive et civilisée », a déclaré le ministre en rendant hommage aux pionniers et aux artisans actuels du réseau collégial.

Le ministre a aussi déclaré que les cégeps ne doivent pas se laisser ralentir par la baisse du nombre des élèves inscrits à l'enseignement régulier. Ce phénomène observé depuis deux ans est limité. « Cette diminution n'est appelée à durer que quelques années », a-t-il dit.

Des voies d'avenir

Le ministre a aussi tracé des

voies d'avenir en indiquant que « les cégeps devront s'ouvrir de plus en plus aux besoins beaucoup plus diversifiés qui leur seront soumis par leurs clientèles d'aujourd'hui (les jeunes et les adultes) et d'hier ».

Au lieu d'attendre passivement, ils devront faire preuve d'imagination et d'initiative en allant au devant des clientèles adultes qui auront plus que jamais besoin de leurs services, notamment dans le domaine du perfectionnement et de la formation sur mesure.

A l'heure où les éducateurs québécois n'échappent pas à cette question commune à tous les éducateurs du globe, celle qui vise à concilier une formation de base équilibrée à une formation de plus en plus spécialisée, M. Ryan a invité les cégeps du Québec à se montrer particulièrement vigilants. « Les cégeps devront préciser davantage et cultiver avec une rigueur encore plus grande la mission de formation fondamentale qui leur incombe en pro-

pre dans notre système d'enseignement ».

Il a même cru nécessaire de préciser ce qui doit constituer, à son avis, une formation solide et équilibrée, une « formation fondamentale ».

« Les éléments essentiels de cette formation devront être l'acquisition d'une solide culture générale et la maîtrise des savoirs instrumentaux nécessaires à tout cheminement ultérieur dans la voie des connaissances scientifiques et professionnelles », a dit M. Ryan en ajoutant que cette démarche devra s'accomplir en collaboration avec les responsables de l'enseignement primaire, secondaire ainsi que ceux de l'enseignement universitaire.

Le président de la Fédération des cégeps, M. Lorrain Barrette, a remercié le ministre de l'encouragement prodigué. Il a néanmoins ajouté que ce que le ministre souhaite est habituellement plus qu'un simple vœu et qu'on entend bien s'en souvenir. ●



143 ans au service du SOLEIL

Trois typographes du SOLEIL ont été l'objet d'une petite fête, hier, à l'occasion de leur retraite après avoir passé près de 50 années au service de l'entreprise. On reconnaît sur la photo dans l'ordre habituel : Gaston Houli, directeur de la production, Maurice Métivier (48 ans au SOLEIL), Roger Côté (47 ans au SOLEIL), Robert Normand, président et éditeur, Marc Joly (47 ans au SOLEIL) et Charles-A. Poulin, vice-président et trésorier.

La ministre Lavoie-Roux assistera à la conférence de Stockholm sur le sida

« Sans délégué officiel à la troisième conférence internationale sur le sida, à Washington, l'an dernier, sinon par désignation en catastrophe à mi-course, le Québec ne sera pas en reste, pour la prochaine, à Stockholm, du 12 au 17 juin. »

par Roger BELLEFEUILLE

En effet, la ministre de la Santé et des Services sociaux en personne, Mme Thérèse Lavoie-Roux, sera au nombre des quelque 8,000 participants attendus de tous les coins du globe. Pour ce faire, elle a dû reporter les rencontres prévues durant cette semaine dans le cadre de

sa tournée de consultation sur le rapport Rochon.

Un porte-parole de son cabinet a fait savoir au SOLEIL que la ministre n'aura aucune déclaration à faire, ni avant, pendant ou après ces assises internationales. Qu'elle n'aura même pas encore en main le rapport demandé à des experts pour la guider dans l'élaboration d'une démarche plus globale et intégrée de lutte au sida dans la Belle Province.

Mme Lavoie-Roux se déplacera, a ajouté son attaché de presse, M. Bernard Deaudier, en prévision de la cinquième conférence qui se tiendra, à Montréal, en juin 1989.

C'est LE SOLEIL, l'an dernier, qui depuis la capitale américaine, avait signalé l'absence d'un délégué officiel du Québec à ces assises internationales. D'autant plus que les tractations s'amorçaient sur place, en vue de la conférence de

Montréal. Des enjeux importants sont souvent au cœur de ces échanges en coulisses en terme de retombées diverses pour les nombreux acteurs du réseau de la santé publique, dont l'allocation des budgets de recherche.

C'est une spécialiste du Laboratoire de santé publique du Québec qui avait finalement été invitée, par téléphone, à agir comme représentante officielle du Québec. ●

Le cardinal Vachon se réjouit de la nomination de Mgr Grégoire

« L'élévation de Mgr Paul Grégoire au rang de cardinal est un signe de la confiance du pape envers l'archevêque de Montréal. C'est ainsi que le cardinal Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, considère la toute récente nomination de Mgr Grégoire. »

par Jean MARTEL

« Les cardinaux, dit-il, sont dans une plus grande intimité avec le pape. D'ailleurs, il existe entre le Saint-Père et les cardinaux une grande confiance. Ceux-ci sont amenés à partager avec lui sa sollicitude universelle. Plus on avance dans l'Eglise, plus on est responsable du sort de l'Eglise. »

Le cardinal Vachon a rappelé qu'il a travaillé souvent avec l'archevêque de Montréal. Les sentiments qu'il a éprouvés en apprenant la nomination de Mgr Grégoire sont d'abord affectifs, dit-il. « Comme je l'ai souvent côtoyé, j'ai apprécié sa pondération, son objectivité, sa justesse de pensée. J'ai beaucoup d'estime pour lui. »

« Il y a toujours eu entre le diocèse de Québec et celui de Montréal des relations harmonieuses. Il y a toujours eu de part et d'autre des efforts pour nous rejoindre et des appuis mutuels. »

Le cardinal Vachon a rappelé l'intérêt de Mgr Grégoire pour la confessionnalité scolaire. « Mgr Grégoire se trouve dans un milieu pluraliste et différent de celui de Québec. »

L'archevêque de Québec décrit Mgr Grégoire comme un homme serein, animé d'une grande distinction et pour qui la perfection de la langue compte beaucoup. Il considère l'élévation de l'archevêque de Montréal au rang de cardinal comme un honneur qui rayonne sur toute la métropole.

De son côté, Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke et président des évêques du Québec, a dit qu'il était bien heureux de cette nomination de Mgr Grégoire. « L'archevêque de Montréal, fait-il remarquer, est depuis 20 ans à la tête d'un diocèse où se posent tous les problèmes modernes. »

Cérémonie

Mgr Grégoire sera fait cardinal au cours d'une cérémonie qui se déroulera à Rome, le 28 juin. Agé de 76 ans, il a été nommé archevêque de Montréal en 1968.

Il deviendra le sixième cardinal canadien, les autres étant le cardinal Vachon, de Québec, le cardinal Édouard Gagnon, président du Conseil pontifical pour la famille, le car-

dinal Emmett Carter, de Toronto, le cardinal Paul-Émile Léger, ancien archevêque de Montréal et aujourd'hui à la retraite, et le cardinal George Flahiff, autrefois de Winnipeg et maintenant à la retraite.

S'il fallait convoquer un concile pour élire un nouveau pape, seulement quatre cardinaux canadiens pourraient y participer : les cardinaux Vachon, Gagnon, Carter et Grégoire, tous âgés de moins de 80 ans. L'âge maximum pour participer à l'élection d'un pape est de 80 ans. Les cardinaux Léger et Flahiff, âgés respectivement de 84 et de 82, ne pourraient donc pas y participer.

L'école

À l'Assemblée des évêques du Québec, on rappelle que Mgr Grégoire s'est intéressé avec un souci particulier à l'école confessionnelle. D'ailleurs, en 1983, Mgr Grégoire a été nommé membre de la Sacre Congrégation romaine pour l'éducation catholique.

Certaines personnes ont reproché à l'archevêque de Montréal d'appuyer une forme d'école confessionnelle un peu dépassée. Elles lui ont reproché aussi de soutenir certains mouvements perçus comme conservateurs, par exemple l'Association des parents catholiques. ●



Le Soleil, René Mathieu

Mme Lavoie-Roux va à la conférence de Stockholm en prévision de celle de Montréal, en juin 89.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 30 mai

5-9-4

0-4-3-1



Le conseiller Gilles Gilbert.

Selon une étude faite pour le RP Gagnon a profité au Centre-Ville d'un programme adopté illégalement

♦ Le Rassemblement populaire de Québec veut que la Commission municipale fasse une enquête sur un programme de subventions que la ville de Québec aurait illégalement adopté et mis en vigueur pour offrir au promoteur Laurent Gagnon une aide financière qu'elle ne pouvait lui accorder directement. Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, doit livrer certains commentaires, cet après-midi.

textes de Marcel COLLARD

S'appuyant sur un avis juridique de Me André Lemay, dont les honoraires (dans les \$3,000) ont été puisés à même le budget de recherche alloué aux conseillers, M. Gilles Gilbert, un membre de l'opposition, a soutenu que le règlement instituant un Programme d'intervention et de revitalisation des sites incendiés ou abandonnés Saint-Roch 1985 (PIRSIA) était entaché d'illégalité dans son adoption et dans sa mise en application.

En vertu de ce programme, le promoteur Laurent Gagnon a obtenu en tout \$1.7 million pour la réalisation de trois phases du prolongement du Mail Centre-Ville et la restauration de l'édifice Granada.

M. Gilbert a admis que le RP avait synchronisé la demande d'enquête avec l'imminence du dévoilement du projet de la « grande place », afin d'empêcher que la ville répète pareille chose.

L'opposition n'a cependant pas l'intention d'entamer la moindre poursuite. « Notre rôle n'est pas de poursuivre la ville, a affirmé M. Gilbert, mais de dénoncer une situation en espérant que le ministre Bourbeau acceptera d'instituer une enquête sur cette façon frauduleuse utilisée par le Progrès civique. »

Pour le maire Jean Pelletier, tout cela est de « la bouillie pour les chats et c'est vouloir enfourcher un vieux cheval mort. C'est une affaire

de correspondance entre le RP et le ministre des Affaires municipales et c'est à lui de répondre », a ajouté le maire.

L'avis juridique

Le conseiller Gilbert a affirmé que le RP avait eu bien de la difficulté à trouver une étude d'avocats avec laquelle le promoteur Gagnon ne faisait pas affaire.

Dans un document de 13 pages, à la date du 22 janvier, Me Lemay reconnaît que la ville de Québec a le droit d'adopter un programme, mais que son pouvoir doit s'exercer sans favoritisme, de bonne foi et qu'il ne devait pas constituer un subterfuge pour contourner la loi.

Dans le cas de PIRSIA, le procureur dit être venu à la conclusion que le programme a été créé pour respecter un « engagement d'honneur » qu'avait pris la ville d'aider financièrement le promoteur Gagnon à assumer le coût de l'implantation d'un commerce à grande sur-

face (Bonimart) au Mail Centre-Ville pour générer une certaine activité commerciale. Il cite des déclarations en ce sens du maire Jean Pelletier et du directeur général de la ville, M. Jacques Perreault.

À défaut d'obtenir des subventions gouvernementales, poursuit Me Lemay, les autorités avaient décidé de respecter cet « engagement d'honneur » en versant elles-mêmes une subvention à Laurent Gagnon. Or, en raison d'un « obstacle juridique de taille » que lui causait la Loi sur l'interdiction des subventions municipales, la ville eut recours à son pouvoir de créer un programme « permettant de verser de façon indirecte la subvention promise ».

Illégalité d'application

En plus, selon l'avocat, le règlement a été appliqué illégalement puisqu'aucune des quatre demandes de subventions du promoteur Laurent Gagnon n'a été faite selon les dispositions du règlement.

Au nombre des dérogations,

Me Lemay note qu'une des conditions veut que le bénéficiaire soit propriétaire du terrain concerné. Or, dans le cas de la phase II du Mail Centre-Ville, l'édifice subventionné a été engé sur un terrain qui appartenait au ministère du Transport. Pour les phases I et III, Me Lemay écrit que le problème était le même, puisque ces terrains appartiennent à la ville et qu'ils ont seulement été loués à M. Gagnon par bail emphytéotique.

« Cela démontre clairement que l'objectif du programme était de verser de façon détournée une subvention d'au moins \$1.5 million à Laurent Gagnon pour compenser la prétendue perte financière » dans l'affaire Bonimart, en 1983.

Par ailleurs, commente Me Lemay, il faut noter qu'une seule autre subvention a été accordée à un autre promoteur, la société en commandite Auberge Jacques-Cartier, conformément aux règlements. ♦

Le projet de la «grande place» connu bientôt La ville de Québec forcée de faire d'autres expropriations

♦ Encore l'objet d'un mystère pour une couple de semaines, le projet de la «grande place» dans la Basse-Ville de Québec, ainsi que l'aménagement routier qu'il nécessitera, ont forcé la ville de Québec à décréter une autre expropriation, celle de l'édifice Lafayette au coût

de \$4 millions et l'imposition d'une réserve sur d'autres propriétés pouvant représenter plusieurs millions de dollars pour empêcher toute spéculation.

Les promoteurs, la firme torontoise Citicom et l'homme d'affaires

Laurent Gagnon ont déjà montré certains plans du projet aux membres de l'exécutif de la ville de Québec. Selon le maire Jean Pelletier, il s'agit d'un projet privé et il appartient aux promoteurs de le dévoiler, ce qui devrait avoir lieu dans quelques jours. D'ici peu aussi, la ville

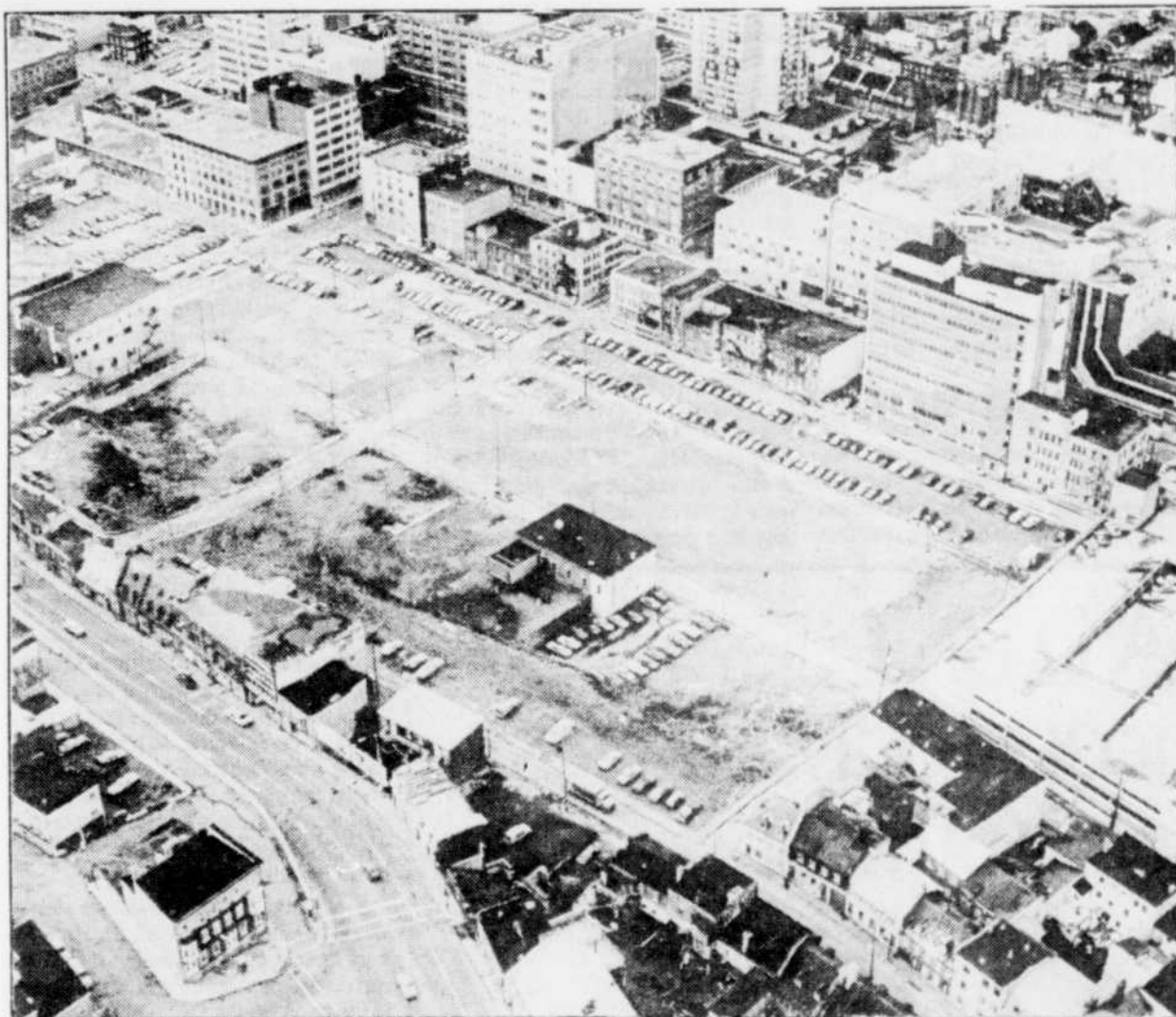
doit recevoir une étude sur l'aménagement routier qui sera nécessaire.

Hier, au conseil, les trois conseillers de l'opposition ont vivement dénoncé le conseil, se disant astreints de voter sur un projet inconnu, sans qu'on sache combien la ville aura à débours. Le maire a simplement répété, à plusieurs reprises, que toutes les décisions constituaient une « police d'assurance » pour protéger les intérêts de la ville.

Après avoir décrété, à la dernière assemblée du conseil, l'achat de gré à gré ou le recours au tribunal de l'expropriation pour acheter des propriétés au coût de \$8 millions, le conseil a décidé, hier, d'acheter l'édifice Lafayette, au coût de \$4 millions pour aménager un débarcadère d'autobus et d'imposer une réserve foncière sur des terrains situés dans le secteur est de la «grande place», entre les rues du Pont et de la Chapelle, pour faciliter le transport en commun par la rue Fleurie, actuellement très étroite. Il s'agit d'empiéter sur l'emplacement actuel du cinéma Odeon et de son stationnement qui s'y trouve, en plus d'acquiescer éventuellement cinq autres propriétés.

Selon l'opposition, cette acquisition pourrait à elle seule entraîner un investissement de \$11 millions. Le RP dit tenir le renseignement d'une note explicative laissée par mégarde dans un projet de règlement qui n'a finalement pas été déposé.

Par ailleurs, la ville a imposé aussi une réserve dans l'éventualité où il faudra relier une bretelle de



Vue aérienne du quadrilatère sur lequel sera érigée la «grande place».

Le Soleil, Clément Thibault



Le centre chinois restera

Le centre chinois, situé dans la rue Saint-Vallier, à Québec, n'est plus menacé d'expropriation par la ville de Québec. Le centre devait être acquis pour la réalisation du projet de la «grande place» et les porte-parole du centre avaient dénoncé cette décision. Cependant, hier, le conseil a levé sa décision. On a expliqué que la firme Citicom lui avait fait part fait savoir qu'elle n'entendait pas utiliser cet emplacement.

l'autoroute Dufferin-Montmorency à l'autoroute 40 (boulevard Charest) par un tunnel sous les terrains de stationnement le long de la rue Fleurie, au nord de l'édifice du SOLEIL et un autre, à l'arrière du terminus d'autobus Voyageur.

D'ici quelques semaines, selon

M. Pelletier, la ville sera fixée sur l'aménagement routier nécessaire à la réalisation du projet de la «grande place». Selon le maire, la prudence commande cependant de prendre certaines précautions en imposant une réserve de façon à empêcher la spéculation. ♦

La Commission de police émet six petites recommandations Le service de police de Québec presque parfait



Normand Bergeron, directeur du service de police de la ville de Québec

♦ À la suite d'une inspection ayant duré cinq jours et faite l'automne dernier au service de police de la ville de Québec, la Commission de police de Québec n'a trouvé que des broutilles sur lesquelles s'appuyer pour faire six petites recommandations et a conclu que les opérations de ce service de protection publique sont, dans leur ensemble, efficaces.

par Michel TRUCHON

Le rapport d'inspection, signé le 29 mars par le président Guy Tremblay, a été envoyé au responsable du service concerné, le directeur Normand Bergeron qui, la semaine dernière, a à son tour fait rapport au directeur général de la ville, M. Jacques Perreault, le tout étant soumis hier aux autorités municipales.

Le directeur Bergeron s'est dit très satisfait des résultats de cette évaluation et a manifesté son appréciation du support obtenu, tant de la direction générale, des élus que de tout le personnel de son service. « Nous continuons nos efforts afin d'assumer notre mission avec le plus d'efficacité possible et permettre à notre population une qualité de vie améliorée », écrit M. Bergeron.

En fait la direction du service de police semble avoir amorcé les correctifs nécessaires pour répondre aux suggestions émises par la Commission de police dans ses six recommandations.

La plus importante, dans un contexte où les services de police sont plus que jamais dans le colimateur de l'opinion publique, est celle où la CPQ recommande que le directeur de police élabore une directive écrite définissant la procédure à

suivre lorsqu'un citoyen désire déposer une plainte à l'égard de la conduite d'un membre du corps de police.

Ce à quoi le directeur Bergeron rétorque que la division planification, organisation, recherche et développement termine ses travaux sur le projet de formation d'un Comité des plaintes et qu'on est à la veille de soumettre une politique d'ensemble avec un nouveau code de déontologie ainsi que la procédure relative aux écarts de conduite des policiers.

Dans son rapport, la commission recommande également que l'on élabore une politique écrite prévoyant que le plaignant soit informé du résultat d'une enquête. Les méthodes de travail sur ce sujet ont déjà été modifiées, explique le directeur Bergeron, ajoutant qu'on avait de plus instauré un système de filtrage des enquêtes ainsi que le traitement des plaintes criminelles.

Les analystes-lecteurs ont communiqué avec plus de 11,000 personnes en 1987 afin d'obtenir des détails ou des informations complémentaires à la plainte formulée. En ce qui concerne les dossiers faisant l'objet d'une poursuite d'enquête, le service de police de Québec utilise un modèle de lettre transmise aux plaignants les informant de l'état de leur dossier et les invitant à communiquer avec les policiers si des informations supplémentaires devaient s'ajouter.

Une autre remarque de la commission vise un « écart » au règlement commis par les autorités de la police de Québec, quand celles-ci ont décidé l'an dernier de remplacer les classiques insignes d'épaulettes que l'on voyait partout à travers la province par le nouvel emblème de la ville de Québec. Ce à quoi le directeur Bergeron répond diplomatiquement qu'il avait échangé de la

correspondance avec la commission concernant le nouvel insigne et qu'on l'avait informé que le règlement de la CPQ était à l'étude et qu'on prenait acte de la modification.

Deux des autres recommandations visaient la poursuite des travaux amorcés pour qu'une description écrite de toutes les fonctions exercées par le personnel soit faite et que l'on établisse un système adéquat de notation du personnel. Les descriptions de tâches devraient être terminées à l'automne et le système de notation suivra.

Enfin la commission recommande que les dossiers soient régularisés pour s'assurer que tous les agents embauchés depuis 1971 correspondent aux normes de la CPQ. Ces dossiers vont être complétés, assure M. Bergeron. ♦



PAGES PLUS
autant choisir le meilleur...

LE NOUVEL ANNUAIRE DE TÉLÉPHONE D'AFFAIRES
publié par

PUBLI-DIRECT (QUÉBEC) LTÉE

623-7001

Pas d'enquête préliminaire pour le député Michel Gravel

♦HULL (PC) - Le député conservateur Michel Gravel subira son procès l'automne prochain, sans passer par l'étape de l'enquête préliminaire.

L'enquête préliminaire sur la cinquantaine de chefs d'accusation de fraude, de corruption et d'abus de confiance pesant sur le député de Gamelin devait débuter hier matin à Hull en cour provinciale. Cependant, dès l'ouverture, la Couronne a déposé un acte d'accusation privilégié, une procédure permettant d'éviter cette étape.

Le juge Jérôme Somers, de la cour provinciale, a accepté la demande du procureur de la Couronne, Me Valmont Beaulieu, signée par le ministre de la Justice du Québec Herbert Marx, et a immédiatement renvoyé la cause en cour supérieure.

Le juge Louis-Philippe Landry, de la cour supérieure, qui a entendu les deux parties quelques minutes plus

tard, a sommé M. Gravel de comparaître le 3 octobre prochain pour arrêter la date de son procès.

M. Gravel a assisté aux deux audiences, mais il a refusé de commenter d'une façon ou d'une autre les procédures.

L'avocat du député, Me Daniel Roch, et Me Gabriel Lapointe, qui a dit agir en tant que conseiller de Me Roch, ont protesté contre l'utilisation de l'acte d'accusation privilégié dans cette affaire, et ont fait état de leur volonté de contester cette procédure lors de l'ouverture du procès.

Procédure exceptionnelle

Me Lapointe a soutenu qu'il s'agissait d'une procédure exceptionnelle, utilisée principalement lorsque la Couronne craignait pour la vie ou la santé d'un témoin, dans le cas de crime dans le monde interlope, par exemple, et qu'elle ne voulait pas l'obliger à témoigner à la fois à l'enquête préliminaire et au procès proprement dit.

« Ce n'est pas le cas ici, a-t-il déclaré. Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le Procureur général a procédé de cette façon. »

Me Lapointe a affirmé que normalement un prévenu avait droit à une enquête préliminaire, et avait le droit de choisir entre un procès devant juge seul et un procès devant juge et jury. La procédure utilisée par la Couronne prive M. Gravel de ces deux droits, a-t-il soutenu. Le député devra subir un procès devant juge et jury.

« Nous subissons un traitement particulier qui nous apparaît pour le moins inéquitable », a-t-il déclaré.

En cour, Me Lapointe a demandé au procureur de la Couronne d'exposer les motifs de sa demande, ce qu'a refusé Me Beaulieu.

Aux médias, Me Gabriel Lapointe a soutenu que Michel Gravel était totalement innocent des 10 chefs d'accusation de corruption, des huit chefs d'accusation d'abus

de confiance et des 32 chefs d'accusation de fraude déposés contre lui en mai 1986.

Sommes d'argent

La Couronne avait allégué que M. Gravel avait obtenu, accepté, convenu d'accepter ou tenté d'obtenir des sommes d'argent, des biens et des services de 11 contracteurs entre le 1er décembre 1984 et le 1er février 1986 en échange de son influence auprès du gouvernement canadien.

Le montant des sommes d'argent variait entre \$2,000 et \$30,000. Il était également question de l'installation d'une salle de bain, d'une laveuse, d'une sècheuse, d'un lave-vaisselle et d'un voyage en Floride.

Pas moins de 27 témoins devaient comparaître lors de l'enquête préliminaire, dont les ex-ministres Roch LaSalle et Suzanne Blais-Grenier et l'ancien président de l'association conservatrice du comté de Hull Gerald Pichette. ♦



Le député conservateur Michel Gravel photographié à sa sortie de la cour provinciale à Hull. Gravel fait face à des accusations d'abus de confiance, de fraude et de corruption.

Libre-échange

Le président des Communes tient le premier rôle

♦OTTAWA - Le sort du projet de loi sur le libre-échange est pour l'instant entre les mains du président des Communes, l'ex-ministre John Fraser. La guerre de procédure a effectivement été engagée pour de bon par l'Opposition hier, faisant du président, un acteur de premier plan par rapport à une adoption rapide de la législation ou au contraire, l'instrument d'un long délai.

par Pierre-Paul NOREAU

Pour l'essentiel, la journée d'hier aux Communes a en effet été consacrée à une discussion sur le pouvoir ou non du gouvernement conservateur de procéder comme il l'a fait avec sa loi sur le libre-échange.

Pour les libéraux et les néo-démocrates, le caractère « omnibus » du projet de loi C-130, c'est-à-dire le fait que 27 lois soient modifiées d'un seul coup, est inadmissible et contraire à la tradition parlementaire.

Selon le leader libéral en Chambre, le député Herb Gray, le projet C-130 est un amalgame d'éléments disparates. Mais ses conséquences sont si importantes

pour l'avenir du Canada que tous les députés ayant à cœur des secteurs particuliers, devraient avoir l'opportunité de travailler en comité sur le projet de loi.

Il faudrait selon lui scinder le projet en plusieurs entités ce qui permettrait à autant de comités législatifs d'étudier ses conséquences par rapport aux différents secteurs affectés par l'entente de libre-échange. De cette façon, la population aurait elle aussi une chance réelle de se faire entendre.

Il n'y a pas de doute cependant qu'une division en plusieurs petits projets de loi retarderait énormément le processus au point où il pourrait être difficile pour le gouvernement de rencontrer l'échéance du 31 décembre.

Or, le ministre d'état au Conseil du trésor, Doug Lewis, a justement plaidé au nom du gouvernement que ce que les Canadiens veulent c'est que le Parlement procède à l'étude du libre-échange sur le fond et non pas qu'il se chahute sur sa procédure d'adoption. Le ministre a fait valoir que le gouvernement libéral avait lui-même antérieurement utilisé la forme « omnibus » et que

l'actuel projet de loi respectait les règles d'usage.

Il existe en fait un seul précédent où un projet omnibus a été abandonné par le gouvernement, soit en 1982 avec le projet de loi sur l'approvisionnement énergétique, projet que les libéraux avaient finalement accepté de scinder pour mettre un terme à la « guerre des cloches ». L'opposition conservatrice et néo-démocrate refusant jusque là de répondre à l'appel et de se présenter en Chambre.

Dans ce cas-ci, il semble que le président Fraser utilisera les prochains jours pour examiner à fond l'argumentation invoquée hier de part et d'autre et rendra ensuite une décision à laquelle devrait vraisemblablement se plier les partis. L'étude d'autres projets de loi se poursuivra pendant ce délai.

Le ministre du Commerce extérieur, John Crosbie, a pour sa part indiqué en fin de semaine dernière que son objectif était de faire adopter la loi C-130 d'ici le mois d'août.

Journée de protestation

Outre le fait d'attiser une guérilla à l'intérieur de la Chambre des Communes sur le libre-échange, libéraux et néo-démocrates s'associent également à des manifestations extérieures pour tenter de

rallier le plus de gens possible contre le projet conservateur.

C'est ainsi hier que le réseau Pro-Canada, une coalition opposée au libre-échange et qui regroupe notamment certaines grosses organisations syndicales, donnait avec la bénédiction de l'Opposition une conférence de presse pour annoncer la tenue d'une journée de protestation le 12 juin.

Annonçant avoir déjà amassé 350,000 signatures de citoyens opposés au projet de Brian Mulroney, dont 60,000 au Québec, la coalition entend manifester son rejet de l'entente de façon bien visible et du même souffle réclamer des élections sur cette question.

La présidente du Congrès du travail du Canada, Shirley Carr, a répété que de l'avis de son groupe, c'est rien de moins que la souveraineté du pays qui est en jeu.

Le président de l'Union des producteurs agricoles, Jacques Proulx, a fait valoir que plus les gens sont mis au courant de la nature réelle du projet, plus ils s'opposent.

La Réseau Pro-Canada qui avait déjà dénoncé les risques énormes courus par la culture canadienne, par les mesures de protection sociales et par les ressources naturelles du pays, a trouvé d'autres

motifs graves d'inquiétude avec le dévoilement du projet C-130. La menace planant dorénavant sur les lois provinciales, la capacité du gouvernement de légiférer par simple arrêté en conseil sans passer par le Par-

lement pour protéger l'entente de libre-échange et la prédominance de cette législation sur toutes les autres, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, font craindre le pire. ♦

Néo-démocrates et libéraux réclament des élections

♦OTTAWA (PC) - Même si les récents sondages démontrent que le Parti conservateur remporterait une élection générale sur le thème du libre-échange, l'Opposition a demandé au gouvernement, hier aux Communes, de déclencher dans les plus brefs délais un appel au peuple sur cette question.

par Pierre April

« Cet accord de libre-échange, a précisé John Turner à la sortie des Communes, vient modifier fondamentalement la structure économique du Canada, les relations avec les États-Unis et le concept de souveraineté » et c'est pour cette raison qu'il croit essentiel que le peuple canadien puisse se prononcer sur ce

projet, puisque, selon le chef libéral, jamais le gouvernement conservateur n'a reçu un tel mandat lors du scrutin de 1984.

« Le premier ministre sait que les partis d'opposition verraient d'un bon oeil une élection sur le sujet et un fort pourcentage des Canadiens souhaiteraient la même chose, alors pourquoi ne ferait-il pas la seule chose honorable, soit de déclencher une élection, plutôt que de tenter de faire passer de force un projet de loi aux Communes? », a ajouté pour sa part le leader néo-démocrate Ed Broadbent.

Le premier ministre a alors répliqué qu'il relevait de la responsabilité du gouvernement « de gouverner » et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour créer une nouvelle prospérité « et des nouveaux emplois pour les Canadiens ».

Quant au déclenchement d'une élection rapide pour faire entériner l'accord de libre-échange par la population canadienne, le premier ministre s'est contenté de dire qu'en temps approprié « les Canadiens seront en mesure de dire s'ils sont d'accord avec le degré de prospérité que l'entente apportera ».

« S'il a autant confiance dans ses arguments, a précisé M. Broadbent, pourquoi le premier ministre ne veut-il pas donner le choix aux Canadiens de les accepter ou de les rejeter tout de suite? »

À la sortie des Communes, le premier ministre Mulroney s'est arrêté quelques secondes pour relever cette question et sur la façon dont le débat est engagé aux Communes depuis une semaine.

« Je pense que M. (John) Crosbie fait un excellent travail, ça va très bien... La dernière fois qu'ils ont appelé (sic) des élections, ils n'ont pas aimé le résultat. »

En fin de semaine, un sondage Angus Reid-Southam News est venu démontrer que 38 pour 100 des gens donneraient leur appui aux conservateurs lors d'une élection sur le libre-échange, contre 34 pour 100 aux libéraux et 27 pour 100 au NPD. En général au Canada, l'enquête menée auprès de 1,501 électeurs démontre que 45 pour 100 des Canadiens appuient le libre-échange contre 41 pour 100 qui s'y opposent. L'idée du libre-échange avec les États-Unis est encore plus populaire puisque 53 pour 100 sont d'accord contre 35 pour 100 qui s'y opposent. ♦

MISE AU POINT

Dans la circulaire « Le secret de Sears » en vigueur jusqu'au 4 juin, insérée dans Le Soleil du 31 mai, veuillez prendre note qu'à la page 24, les deux robes illustrées à gauche au bas de la page, styles nos 8333 et 0831 ne sont pas disponibles.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS



et



vous invitent à participer au

CONCOURS La Joconde QUÉBEC/BRUXELLES

du 2 mai au 3 juin 1988

Les prix comprennent:

- Deux (2) billets d'avion Québec/Bruxelles aller-retour
- 4 repas au Restaurant Baker (Avenue Royale, Château Richer)

Conditions de participation:

- Il suffit de remplir le coupon de participation qui sera publié régulièrement dans Le Soleil (les fac-similes ne sont pas acceptés). Vous posterez ce coupon ou irez le déposer à l'Institut La Joconde, Place de la Cité — 2635, boul. Hochelaga, Sainte-Foy, Qué. G1V 4T3
- Le 6 juin, on procédera au tirage de 4 coupons; les gagnants mériteront un repas au Restaurant Baker et la chance de participer au tirage du grand prix: 2 billets d'avion Québec/Bruxelles
- Ce grand prix sera attribué le 15 juin à 19 heures au Restaurant Baker, parmi les 4 gagnants présélectionnés
- Les frais inhérents à la Régie des loteries et courses du Québec ont été payés par l'Institut La Joconde
- Une copie complète des règlements est disponible à l'Institut La Joconde

— Remplissez ce coupon et retournez-le à:

"CONCOURS LA JOCONDE QUÉBEC/BRUXELLES"
Institut La Joconde, Place de la Cité
2635, boul. Hochelaga, Sainte-Foy, Qué. G1V 4T3

NOM _____

ADRESSE _____

TÉL. RÉS _____

BUR _____

Promotion
La Joconde
institut de beauté

JUSQU'AU 21 MAI

PROMOTION SOIN FACIAL RENÉ GUINOT

Valeur: 35\$

25\$

Avec tout achat de 35\$ ou plus de produits René Guinot, recevez GRATUITEMENT une lotion florale (200 ml), une valeur de 22\$.

PRENEZ RENDEZ-VOUS DES MAINTENANT À PLACE DE LA CITÉ 658-0343

Une collaboration:



À la BNE
il y a beaucoup d'avantages
à avoir 59 ans!

CLUB

Horizon Doré

Si vous êtes client d'une autre banque, vous devrez probablement attendre d'avoir 60 ans pour bénéficier des avantages semblables à ceux qu'offre le Club horizon doré de la BNE à sa clientèle, dès l'âge de 59 ans.

À la BNE, vous avez une année d'avance!

Le Club horizon doré vous permet de bénéficier gratuitement de nombreux services qui vous sont offerts avec tous les comptes BNE. De plus, les taux d'intérêt applicables au compte d'épargne à intérêt quotidien et au compte d'épargne-prévoyance d'un membre du Club sont supérieurs de 0.5% aux taux courants servis sur ces comptes.

Vous ne payez pas de frais pour l'émission de chèques, les retraits* les chèques personnalisés, les prélèvements automatiques, le règlement des comptes de services publics normalement acceptés par la Banque, les virements entre vos comptes, les

chèques postdatés, les oppositions à paiement ou la certification de chèques.

Vous ne payez pas de commissions à l'achat de chèques de voyage, de mandats ou de traites. Vous bénéficiez d'un rabais sur la location d'un compartiment de coffre-fort (sous réserve de disponibilité) et sur la garde de valeurs. Il n'y a pas non plus de frais de gestion pour la conversion des chèques en devises.

Les intérêts sur vos dépôts à terme d'un montant minimum de \$5,000 et d'une durée d'un an ou plus peuvent, à votre demande, vous être payés mensuellement, sans réduction du taux d'intérêt.

Renseignez-vous sur les avantages du Club horizon doré de la BNE et profitez-en avant même d'avoir 60 ans!

*Ne s'applique pas au Compte Optimum, compte investissement.



BNE

Au lendemain du rejet de sa proposition par ses employés Steinberg a repris ses projets de vente

Une journée après le refus massif de sa proposition par les employés de la région de Montréal, Steinberg a repris hier les négociations avec des acheteurs potentiels, avisés les 1,200 cadres et personnel de soutien administratif d'éventuelles mises à pied et arrêté les programmes de rénovation dans une dizaine de magasins de la région métropolitaine.

par Brigitte BRETON

Dimanche, 2,700 des 8,000 membres du local 500 (région de Montréal) des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) ont rejeté dans une proportion de 88 pour 100 les concessions salariales et la paix industrielle de six ans exigées par leur employeur. « Nous respectons la volonté des employés. Qu'est-ce qu'on peut dire de plus », a commenté hier au SOLEIL la chef des relations publiques de Steinberg, Mme Claude Durand. Elle se dit toutefois étonnée du faible taux de participation des travailleurs.

Les employés de la région de Québec (local 503 des TUAC) se prononceront à leur tour demain soir sur l'offre de la compagnie, tandis que leurs 10,000 confrères ontariens se rassembleront dimanche. Lorsqu'elle a formulé sa proposition, Steinberg a déclaré qu'elle de-

vrait être acceptée par la majorité des employés. Hier, la porte-parole semblait plus nuancée sur l'attitude qu'adopterait la compagnie si les syndicats de l'Ontario acceptaient l'offre.

Comme la région de Montréal regroupe 80 pour 100 des activités de Steinberg, la direction de la compagnie a entrepris dès hier l'implantation de certaines priorités spécifiques établies par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mai.

L'envoi d'une lettre aux 1,200 cadres et personnel de soutien administratif fait partie de ces mesures, a expliqué Mme Durand. Dans le message aux employés, la compagnie rappelle avoir reçu des offres d'achat pour différentes parties du Groupe alimentation-Canada et qu'elle a l'intention de protéger autant d'emplois que possible.

Mais, poursuit-on dans la lettre signée par le président Irving Ludmer, « il est clair que certains emplois perdront leur raison d'être dans tous les scénarios possibles. Parmi ceux-là, certains deviendront superflus dans un avenir immédiat, alors que d'autres seront nécessaires pendant encore plusieurs semaines et voire même plusieurs mois afin que la transition s'effectue de façon ordonnée. La compagnie essaiera autant que possible de reaf-

fecter les employés touchés dans d'autres secteurs d'activités ».

La porte-parole n'a pu fournir le nombre exact d'emplois menacés, puisque tout dépendra des activités que cédera Steinberg. Mme Durand a toutefois précisé qu'un groupe de travail étudie depuis plusieurs mois la possibilité de relocaliser les em-

ployés dans d'autres services ou entreprises, et détermine les compensations financières qui pourraient être remises aux employés mis à pied. L'opération doit se faire avec humanité, promet la compagnie.

Par ailleurs, les négociations ont repris hier entre Steinberg et les acheteurs intéressés à acquérir cer-

tains actifs du groupe alimentaire. Mme Durand a refusé de dévoiler le nom des groupes visés.

D'autre part, Steinberg a mis fin aux travaux de rénovation entrepris dans une dizaine de magasins de la grande région de Montréal. La compagnie doit dévoiler au cours

des prochains jours ce que représente vraiment l'abandon des projets. La porte-parole a indiqué que certains supermarchés pourraient devoir fermer leurs portes s'ils ne sont pas transformés. La rénovation d'un magasin nécessite en général un investissement d'un demi million de dollars.

Après une semaine de grève Les négociations au point mort avec le producteur Lac d'amiante

THETFORD MINES - C'est le cul-de-sac dans le conflit qui oppose les 425 métallos rémunérés à l'heure du producteur Lac d'amiant de Québec Ltée, à leur employeur, partenaire majoritaire de la société en commandite LAB Chrysotile Inc., et filiale de la société multinationale américaine ASARCO (American Smelting and Refining Co). Ces mineurs sont en grève depuis une semaine.

par Fortunat MARCOUX

Hier, le président du syndicat, André Brochu, s'est réjoui que le président de LAB, Jean Dupère, ait confirmé l'existence d'un surplus actuariel de \$12 millions de la caisse de retraite des employés et il a réitéré la volonté des travailleurs de récupérer cet argent « qui leur ap-

partient et leur revient », a-t-il dit.

Jeudi dernier, dans une entrevue accordée au SOLEIL, M. Dupère avait déclaré que la compagnie ASARCO soutenait que ce surplus était sa propriété du fait que le régime de retraite avait été souscrit en entier par elle. Il avait reconnu également qu'en raison de ce surplus la compagnie n'avait pas eu à bonifier la caisse de retraite depuis 1985. Il avait ajouté que le conflit s'éterniserait si les ouvriers maintenaient leur intention de faire de cet excédent de \$12 millions l'enjeu de leur bataille.

Evidemment, le syndicat tient un langage différent. « L'argent déposé dans le fonds de retraite par l'employeur provenait des enveloppes monétaires offertes aux employés lors des différentes rondes de négociations. Les syndiqués

avaient accepté des concessions salariales ou un boni de vie chère réduit pour bonifier leur régime de retraite. Ce surplus appartient aux travailleurs », affirme le président Brochu.

Entre-temps, les négociations sont au point mort. « La balle est dans le camp de l'employeur. C'est à lui de bouger », a dit M. Brochu.

Quant au président Dupère, il soutient que LAB est prête à reprendre les pourparlers, en ajoutant du même souffle que le surplus de la caisse de retraite n'est pas négociable du fait que la société en commandite n'a aucune juridiction dans ce dossier.

Employés de bureau

Une injonction interlocutoire oblige le syndicat à limiter à 12 le nombre de ses membres sur le pi-

quet de grève. Membres d'un syndicat affilié à la CSN, les 14 employés de bureau traversent la barrière. Ces cols blancs seront mis à pied vendredi et toucheront une paye entière pour leur travail de la semaine dernière même s'ils n'ont pu se présenter à l'ouvrage que jeudi. Ils auront droit à des prestations d'assurance-chômage pendant la durée du conflit.

Hier, l'employeur a fait preuve d'inconscience en invitant les ouvriers à se présenter à la barrière de la mine pour obtenir leur paye, alors que mercredi dernier, pour justifier sa requête pour l'émission d'une injonction, il s'était plaint du trop grand nombre de piqueteurs et des risques accrus d'accidents de la circulation que représentaient les attroupements. L'entrée principale de la mine est située à quelques pieds de la route provinciale 112.

Syndicat de l'enseignement de la région du fer: entente de principe

Le Syndicat de l'enseignement de la région du fer (CEQ) et ses employés permanents en sont venus à un accord de principe, en fin de semaine.

L'entente met fin à un conflit de plusieurs semaines relatif au renouvellement de la convention collective des permanents du syndicat.

Il aura notamment été marqué par la grève de la faim de 24 jours du conseiller syndical Paul-E. Giguère et un lock-out.

Aux termes de l'entente de principe, la mise à pied de l'un des deux conseillers syndical est confirmée; des dispositions prévoient toutefois son réembauchage advenant la croissance du nombre de membres du syndicat.

L'accord stipule également que les employés du syndicat ne subiront pas de réductions de salaires.

Le nouveau contrat de travail

sera vraisemblablement ratifié demain.

ARGENTERIE • CUIVRE
MIROIR • CHAUDRONS
• RÉPARATIONS
• ÉTAMAGE • POLISSAGE
HC HÔPITAL DE CHAUDRONS
QUÉBEC ENR. 687-2559

Les 3 jours de
L'HIPPOPOSSIBLE ASSIETTE
Les lundi, mardi et mercredi
de chaque semaine
de 17h00 à 22h00

10 CUISSSES 8 95\$
de
GRENUILLE
SUR LIT DE RIZ

8 LANGOUSTINES 9 95\$
SUR LIT
DE RIZ

MENU DU JOUR
Soupe, dessert 3 25\$
et café inclus et plus

PLACE BOURG-ROYAL
1010, 80e Rue est
Charlesbourg
628-4472

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE RICHARD
Gaëtan Richard, md
FRCS(C)
1045, chemin Ste-Foy
QUÉBEC
Face Hôpital St-Sacrement
683-4450

CARAVANES 4 SAISONS
2495, boul. Henri-Bourassa, Québec — (418) 522-9939
Succursale: 1851, de l'Industrie, Beloeil, autoroute 20, sortie 109 — (514) 464-1677

Les deux plus grandes salles de montre intérieures

AUTOCARAVANE CLASSE A **AUTOCARAVANE CLASSE C**

Nous vendons également des véhicules usagés à des prix défiant toute concurrence!

Tous nos véhicules usagés sont garantis

Distributeur exclusif des marques: **OVERLAND** **toach** **SPRINTER**

MALLARD DEPUIS 35 ANS

Inter-Union Québec enr.
QUÉBEC

RÉSEAU NATIONAL DE RENCONTRES

La solitude est souvent un moindre mal quand on cherche des relations de qualité. La recherche d'une personne qui correspond à ses affinités est trop importante pour la laisser au feu du hasard. Inter-Union vous conseille et vous met en relation avec des personnes qui, comme vous, attendent plus...

Lise Bouchard
Lise Racicot

Sur rendez-vous seulement, du lun au jeu. de 10h à 21h

Québec: 67, Saint-Cyrille est — (418) 523-8713

TROIS PIÈCES À LOUER
À louer. Trois belles pièces. Très agréables. Tranquillité garantie. Offertes en tout temps et en plusieurs couleurs. Conviennent à tous les styles. Équipements sophistiqués. Pour renseignements, passer à la Téléboutique Bell ou appeler le Service à la clientèle.

Signature Solo Harmonie

Prochainement, avec les beaux jours, des milliers de gens vont déménager. Et c'est peut-être votre cas. Comme eux, vous allez sans doute reconsidérer vos équipements téléphoniques. Rappelez-vous cependant qu'en louant ces appareils de Bell Canada, vous optez pour le style, la fiabilité technique, l'efficacité du service Touch-Tone^{MC} et l'entretien gratuit... donc pour la tranquillité d'esprit. De plus, ces trois appareils sont fabriqués au Canada par Northern Telecom Limitée. Passez sans tarder à la Téléboutique Bell ou appelez le Service à la clientèle.

Nouvelle offre: deux ensembles d'appareils à tarif réduit
Louez un Signature et un Solo et payez seulement 7,30\$ par mois pour les deux appareils.
Louez un Harmonie, un Solo et un Signature et payez seulement 9,30\$ par mois pour les trois appareils.

NOTA: Les frais de service courants s'appliquent. Le tarif mensuel du service Touch-Tone est de 2,55\$. Le tarif mensuel des appareils est le suivant: Harmonie, 2,35\$; Signature, 4,65\$; Solo, 4,25\$. Les abonnés qui louent déjà l'un ou l'autre ensemble d'appareils bénéficient automatiquement de l'offre à compter du 31 mai 1988. Harmonie, Signature et Solo sont des marques de commerce de Northern Telecom Limitée.

Des millions de locataires heureux

Bell

A-6

Les contestataires de la réforme de l'aide sociale protestent

Trente bureaux de députés pris d'assaut

♦ MONTREAL (PC) - Pendant qu'une trentaine de bureaux de circonscription de députés et de ministres du gouvernement Bourassa étaient pris d'assaut, hier, par des assistés et des supporters appartenant à des groupes communautaires, syndicaux, féministes et populaires, les porte-parole de la Table de concertation

contre le projet de loi 37 sur la réforme sociale réclamaient du ministre Pierre Paradis le retrait immédiat et définitif de ce projet de loi.

Parmi les ministres rencontrés par les groupes contestataires, on trouve d'abord Robert Bourassa, puis Mme Thérèse Lavoie-Roux,

Pierre Paradis, Paul Gobeil, André Bourbeau, Pierre Fortier, Monique Gagnon-Tremblay, Louise Robic, Michel Gratton. Mais chez les ministres comme chez les députés, les protestataires se sont heurtés à des portes closes.

Ces visites visaient d'abord à connaître « l'évaluation que chacun

de ces ministres et députés, oubliant la consigne de parti, peut faire du projet de loi 37 ».

Jocelyne Martineau, de la Table de concertation, refusait toutefois hier de dramatiser « la soudaine disparition des ministres et des députés du gouvernement Bourassa ».

« Ce gouvernement, qui n'aura vraisemblablement pas le courage et l'intelligence de mettre carrément à la poubelle le projet de loi 37 sur l'aide sociale, a-t-elle dit, sera rapidement forcé de reconnaître que la réforme proposée par le ministre Paradis non seulement ne règlera rien, mais se révélera une législation discriminatoire, légaliste, qui créera de la violence, ajoutera à la détérioration de la famille, marginalisera encore davantage la femme et les chômeurs. Un cul-de-sac tout à fait prévisible et générateur de conflits de toutes sortes. »

« Le ministre Pierre Paradis qui, face au dossier global des assistés, parle abusivement et inconsidérément de fraude et rabâche les clichés de groupes de citoyens repus et mal informés, n'a pas compris, a ajouté Mme Martineau, qu'une véritable réforme de l'aide sociale commence par une lutte multiforme et orchestrée contre la pauvreté, une réforme radicale de la fiscalité, la reconnaissance du travail des femmes à la maison, une hausse substantielle du salaire minimum et une répartition plus équitable des 60 milliards d'abris fiscaux. »

Des obligations d'épargne en anglais expédiées à certains Québécois

♦ C'est en anglais exclusivement que le ministère québécois des Finances a décidé d'offrir ses nouvelles obligations d'épargne à un nombre encore indéterminé de Québécois... francophones dont le nom de famille commence par la lettre « L ».

par Réjean LACOMBE

Ce n'est pas parce que les dirigeants du ministère des Finances, le ministre Gérard D. Levesque en tête, en sont venus à la conclusion que l'anglais est la langue des affaires et qu'il serait ainsi plus facile de « vendre » ces nouvelles obligations d'épargne en faisant appel à la version anglaise

des dépliant publicitaires qui servent à promouvoir la vente de ces obligations.

Il ne faudrait pas non plus imputer la faute de cet écart de conduite linguistique aux ordinateurs sophistiqués qui sont devenus le bouc émissaire de toutes les erreurs qu'elles soient linguistiques ou économiques.

Que non ! Il s'agirait, semble-t-il, d'une erreur... humaine. Rien de moins. Une vraie erreur humaine, c'est si rare de nos jours.

M. Pierre Thivierge, directeur de la gestion des emprunts au ministère des Finances, explique qu'annuellement, le ministère expédie environ 250,000 chèques qui représentent le montant des inté-

rêts qu'autant de Québécois touchent. On en profite donc pour glisser à l'intérieur des enveloppes un petit dépliant publicitaire qui vante les vertus et les mérites des nouvelles obligations d'épargne du Québec.

Tout allait merveilleusement bien jusqu'au jour où, dit-on, est apparue la fameuse lettre « L ». Un message du ministère a donc puisé dans la réserve des dépliant et comble de malheur, il a tout bonnement choisi la mauvaise boîte. Celle qui contenait des dépliant... anglais.

C'est ainsi qu'à l'étendue du Québec, tous les Québécois et toutes les Québécoises dont le nom de famille commence par la

fatidique lettre « L » et qui ont touché un chèque du ministère des Finances ont eu la désagréable surprise « d'encaisser » du même coup un message unilingue anglais. Une famille francophone de Charlesbourg a même reçu trois dépliant anglais, ce qui a fait dire à un membre de cette famille que « si le gouvernement du Québec imprimait ses dépliant uniquement en français, il n'aurait pas ce genre de problème ».

Quant aux anglophones dont le nom de famille commence par la lettre « L », ils ont dû, pour leur part, se réjouir vivement de la grande perspicacité linguistique des dirigeants du ministère des Finances du Québec. ♦



Le Soleil, René St-Pierre

Mme Annie Plamondon du Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec a remis une pétition au député de Taschereau, Jean Leclerc.

Projet de loi 37 Le libéral Jean Leclerc avoue qu'il n'est pas convaincu à 100 pour 100

♦ Personne n'a convaincu personne, mais la centaine d'élèves adultes et de représentants des groupes populaires de la région de Québec ont réussi à faire dire au député de Taschereau, M. Jean Leclerc, qu'il trouve insatisfaisantes certaines modalités du projet de loi 37 sur la sécurité du revenu.

par Richard HÉNAULT

Dans le cadre de la journée nationale d'action contre le projet, les groupes rencontraient le député libéral, à midi, hier, au centre Jacques-Cartier, de Québec. Après avoir expliqué le texte de la loi, le député a répondu à de très nombreuses questions.

À celles concernant quelques articles spécifiques, M. Leclerc a répondu qu'il n'est « pas le plus vendu à l'affaire », qu'il n'est « pas très fringant pour le défendre » ou qu'il n'est « pas à 100 pour 100 convaincu ». Toutefois, il s'est carrément dit en accord avec les principes sous-tendant le projet de loi.

En plus d'exprimer leur mécontentement, les élèves adultes, dont la plupart sont bénéficiaires de l'aide sociale, ont quant à eux réclamé la tenue d'une commission parlementaire pour faire connaître les détails du projet de loi qu'ils considèrent iniques et antisociaux. Ils ont également remis au député une pétition de plus de 800 noms exigeant le retrait du projet.

De nouveau, on a revendiqué une réforme de l'aide sociale s'ap-

payant sur l'augmentation et l'indexation des prestations d'aide sociale, la parité immédiate pour les moins de 30 ans, la reconnaissance de l'autonomie financière des femmes et des jeunes, la hausse du salaire minimum ainsi que la politique de plein emploi, de logement social et de garderies.

Dans la pétition remise à M. Leclerc par Mme Annie Plamondon, du Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec, le Front commun des personnes assistées affirme que le projet de loi du ministre Pierre Paradis va dans le sens d'un appauvrissement pour l'ensemble des assistés, d'une pression à la baisse sur les conditions de travail et de la création d'un vaste bassin de « cheap labour ».

Présente à la rencontre d'hier, la présidente du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec, Mme Nicole Madore, a lancé au député Leclerc que le gouvernement devrait plutôt s'attaquer à une réforme complète de la fiscalité. Pour elle, il est illogique de conserver les notions d'aptés et d'inaptés au travail, dans le projet de loi, alors qu'il n'y a pas de travail. Aussi la syndicaliste a-t-elle rappelé à M. Leclerc que la grande majorité des assistés sont en fait des chômeurs.

À l'issue de la rencontre, les assistés ont « escorté » M. Leclerc jusqu'à son bureau, arborant pancartes et banderoles, et scandant des slogans de solidarité. ♦

Les jeunes libéraux font part de leurs objections

♦ (PC) - Les jeunes libéraux du Québec s'objectent à la contribution parentale qui sera réclamée aux parents des jeunes assistés dans le cadre de la réforme de l'aide sociale.

« Ce serait instaurer un régime de discrimination à perpétuité », a affirmé hier un porte-parole de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, M. Claude Dugas.

Il rencontrait la presse pour annoncer les modalités du prochain congrès des jeunes libéraux à Sherbrooke, en août prochain, mais il a été invité à commenter le dossier de l'aide sociale, un dossier largement abordé par la Commission jeunesse du PLQ au cours des dernières années.

M. Dugas a appelé que les jeunes libéraux avaient critiqué le projet Paradis en présentant un témoignage percutant devant une commission parlementaire.

« On a demandé à ce que la contribution parentale soit retirée du projet. On le redemande. On en a parlé à M. Bourassa, on l'a rencontré à plusieurs reprises à ce sujet. La présidente (des jeunes libéraux) Marie Gendron en a parlé à M. Pa-

radis. Les discussions ont été chaudes », a affirmé M. Dugas.

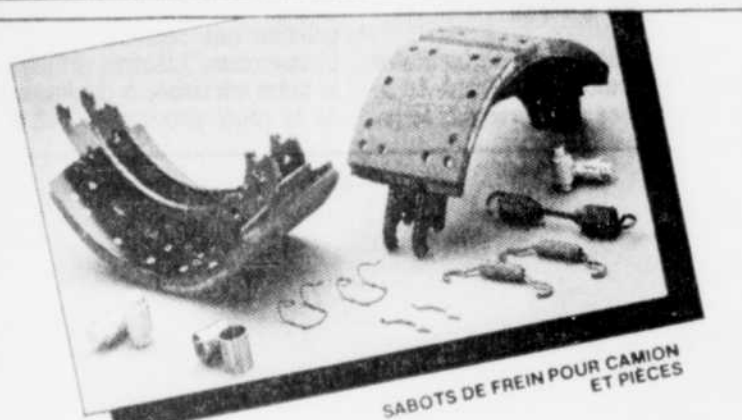
Dès 1985, les jeunes libéraux réclamaient une réforme du régime de l'aide sociale, aux fins notamment d'instaurer la parité pour les jeunes dont les prestations sont moins élevées que celles des plus de 30 ans.

Si on en croit M. Dugas, le projet de loi 37 du ministre Pierre Paradis, qui soutient cette réforme, ne semble pas satisfaire pleinement les jeunes libéraux, surtout dans les articles qui instaurent l'obligation pour les parents d'aider financièrement leur jeune inscrit à l'aide sociale.

Plusieurs autres groupes ont critiqué cette mesure, affirmant qu'elle compromet l'indépendance des jeunes de 18 ans lorsqu'ils atteignent leur majorité.

M. Dugas a également signalé que « quelque chose d'autre chicote les jeunes libéraux » dans la réforme Paradis.

La réforme ne sera adoptée par l'Assemblée nationale qu'à l'autisme, croit-il, et les jeunes n'atteindront pas la parité avant 1989, c'est-à-dire au moins quatre ans après l'engagement électoral libéral. ♦



SABOTS DE FREIN POUR CAMION ET PIÈCES

FREINS **SPECIALTÉS** **D'AUTO** **et camion**

Québec (418) 626-5276 / Sainte-Foy (418) 872-3751
1-800-463-4394 / Telex: 051-3732

30\$

PAR CHAMBRE LA NUIT

Le confort pour une ou deux personnes

MOTEL fleur de lys

3145, boul. Laurier, Ste-Foy
QUÉBEC

Réservation / Information:
(418) 653-9321 / 1-800-463-1867

"NORTH STAR"

SUPERBES CHAUSSURES TOUT-ALLER POUR HOMMES... POUR PARTIR DU BON PIED!



CONFORT À VOS PIEDS

29⁹⁹ paire

Jolies chaussures à empeigne en cuir et semelle en matière synthétique. Offertes en marine ou gris. Pointures 7 à 11. No 2540. Sears ord. 455.

Prix en vigueur jusqu'au 4 juin 1988, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CREDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN
Les mentions "Ord." ou "État" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Québec, Place Fleur de Lys, 529-9861; Sainte-Foy, Place Laurier, 658-2121; Lévis, Galeries Chagnon, 833-4711. Copyright Canada, 1988, Sears Canada Inc.

LE MONDE



Vladimir Merskov, tenant son fils Jonathan dans ses bras et accompagné de sa fille Miriam, à gauche, protestait hier à Moscou contre la politique soviétique d'émigration. Merskov affirme qu'il tente depuis dix ans d'émigrer en Israël.

Indiens d'Amérique à Moscou

Une visite bien à propos

♦ MOSCOU (AFP) - L'URSS a trouvé un moyen assez inattendu de contre-attaquer sur le terrain des droits de l'Homme pendant le sommet de Moscou en mettant à profit la présence dans la capitale soviétique d'une poignée d'Indiens d'Amérique affirmant être venus de leur propre initiative.

Trois d'entre eux se sont adressés, hier, aux médias dans le bâtiment abritant le très officiel Comité de la paix soviétique afin de fustiger la politique de l'administration du président Ronald Reagan qui a abouti, selon eux, à un « accroissement des violations » des droits de l'Homme aux États-Unis durant ces huit dernières années.

Russel Redner, « coordinateur du Comité pour la défense de Leonard Peltier » — un activiste indien emprisonné dont la propagande soviétique a fait un martyr politique — n'a pas mâché ses mots: « L'Empire du mal est à l'Ouest », a-t-il ainsi dit, détournant une expression qu'avait utilisée l'actuel chef de la Maison-Blanche pour qualifier l'URSS.

« L'administration Reagan a le pire bilan en matière de droits de l'Homme depuis Eisenhower », a renchéri Mme Karen Parker, une avocate qui séjourne à Moscou avec les trois militants indiens.

'Génocide' évoqué

Les intervenants n'ont pas seulement évoqué le « génocide » des Indiens aux États-Unis mais les internements « arbitraires » dans les prisons et hôpitaux psychiatriques américains et le refus, selon eux, de Washington de donner asile à des réfugiés politiques venus d'Amérique centrale, d'Afrique du Sud ou encore du Pakistan.

Ils sont allés, pendant cette conférence de presse, jusqu'à tenir des propos que Moscou n'oserait sans doute plus avancer ouvertement à l'heure de la « nouvelle pensée politique » (diplomatie de la détente). Exemple: le système des réserves de tribus indiennes a inspiré Pretona pour sa politique des

3,000 Arméniens manifestent

♦ MOSCOU (AP) - Trois mille Arméniens ont manifesté dans les rues de leur capitale hier pour demander à nouveau le rattachement du Nagorno-Karabach -enclave en majorité arménienne en Azerbaïdjan- à leur république, a déclaré un dissident moscovite Sergueï Grigoryants.

M. Grigoryants, un journaliste mi-russe mi-arménien, a déclaré que la manifestation s'était déroulée devant l'Opéra d'Erevan, sur une place où des manifestations de masse avaient commencé en février dernier.

Par ailleurs, le dissident a déclaré que la police avait interpellé et placé temporairement en garde à vue deux amis de Paruyr Ayrikian, un nationaliste arménien arrêté en mars. Les deux personnes, accusées d'avoir organisé une manifestation le 26 mai dernier, ont été relâchées au bout d'une dizaine d'heures après s'être vu infliger une amende de 50 roubles.

La dernière manifestation (50.000 personnes) a eu lieu samedi à Erevan. Les manifestants avaient demandé la libération d'Ayrikian, toujours incarcéré depuis février dernier et que le 28 mai soit décrétée fête nationale. ♦

Des progrès dans les négociations START

♦ MOSCOU (AFP, AP) - Le président Ronald Reagan et M. Mikhaïl Gorbatchev sont parvenus, hier, à faire des progrès dans les négociations visant à la conclusion d'un accord sur la diminution de 50 pour 100 des armes stratégiques (START), mais ont campé sur leurs positions à propos de la « guerre des étoiles », selon leurs porte-parole.

M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, a déclaré que Moscou était « vraiment prêt à signer un traité (START) avec cette administration ». M. Reagan, qui doit quitter le pouvoir en janvier 1989, a exprimé à plusieurs reprises l'espoir de signer un tel traité cette année lors d'un 5e sommet.

Les deux porte-parole ont confirmé des progrès concernant la signature possible de deux accords techniques de désarmement, l'un sur la notification préalable des essais de missiles intercontinentaux et l'autre sur les expériences de mesures en commun pour la vérification des essais nucléaires.

À propos des START, les Soviétiques continuent de lier la signature du traité au respect du traité ABM de 1972 sur les systèmes anti-missiles. Ils souhaitent que Washington s'engage à respecter le traité ABM pendant une certaine période et

s'opposent à certains essais de l'IDS (Initiative de défense stratégique).

Progrès sur les START

Les porte-parole ont parlé de progrès sur les START. M. Guerassimov a notamment souligné des progrès sur deux des problèmes importants en suspens: le décompte des missiles de croisière embarqués à bord de bombardiers et la question des missiles mobiles intercontinentaux. La deuxième rencontre des deux hommes d'État, qui a duré une heure 45 minutes, a porté principalement sur le désarmement et les questions bilatérales, a-t-il précisé.



Les forces en présence

Voici l'état des forces nucléaires stratégiques américaines et soviétiques à la fin de 1987 au moment où Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan, réunis hier à Moscou, parlent de réduire leurs arsenaux de 50 pour 100. Ces données proviennent

du département américain de la Défense et de l'organisme privé Natural Resources Defense Council:

- Missiles balistiques intercontinentaux:

Les États-Unis ont trois types de missiles basés à terre: 450 Minuteman IIs, 520 Minuteman IIIs et 30 MX-Peacekeepers. Nombre total d'ogives nucléaires: 2.310.

L'Union soviétique en possède 1.400 de sept types différents: SS11, SS13, SS17, SS18, SS19, SS24, SS25. Nombre total d'ogives nucléaires: 6.846.

- Missiles balistiques lancés par sous-marins:

Les États-Unis ont 256 Poseidons and 384 Tridents. Nombre total d'ogives nucléaires: environ 5.630.

L'Union soviétique en possède de six types, pour un total de 928 missiles ou 3.232 ogives nucléaires.

- Les missiles transportés par bombardiers stratégiques:

Les États-Unis disposent de trois types de bombardiers lanceurs de missiles à longue portée: 64 B-1Es, 241 B-52s et 56 FB11s; au total 361 appareils capables de transporter près de 5.070 ogives nucléaires.

L'URSS a quatre types de bombardiers Bear, soit 155 avions au total capables de transporter environ 1.170 ogives nucléaires. ♦

LES DURS À SUIVRE

MICHELIN

XH
Le radial d'une durabilité tout à fait exceptionnelle.

XA4
Le radial vraiment 4-saisons vraiment durable.

PIERRE MORIN

ALIGNEMENT ENR.

ENEZ VOIR LE NOUVEAU LOOK!

Plus beau, plus jeune et plus productif! ALIGNEMENT PIERRE MORIN est encore mieux équipé pour vous servir.

- 5 salles d'alignement dotées des appareils les plus sophistiqués,
- Location d'espace pour l'entreposage de vos pneus,
- Service rapide et garanti.

2727, boul. du Versant-Nord, Sainte-Foy • 653-2993

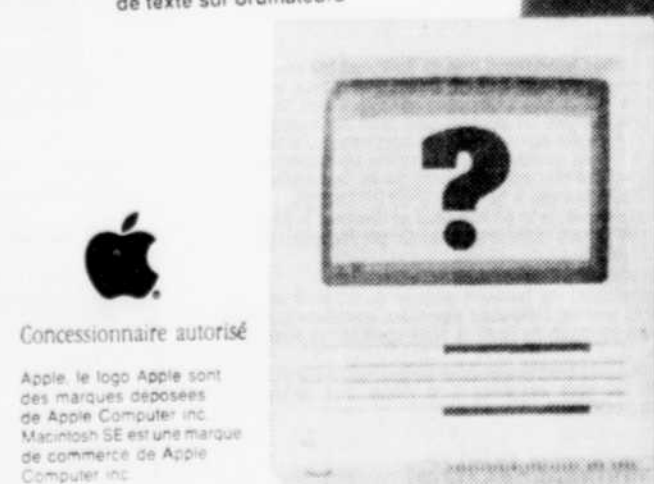
MICHELIN

Parce que les pneus, c'est important.

RÉPONSES LOGIQUES

Le traitement de texte
Word 3.01 de Microsoft
Venez assister à un séminaire gratuit sur le logiciel de traitement de texte le plus puissant pour le Macintosh: Word 3.01 de Microsoft. Ce séminaire aura lieu le 3 juin 1988

Prérequis: connaissance pratique des traitements de texte sur ordinateurs



Concessionnaire autorisé

Apple, le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc. Macintosh SE est une marque de commerce de Apple Computer Inc.



SÉMINAIRE ÉDITION ÉLECTRONIQUE

Deux séances sont prévues: 09h30 et 14h30 à notre centre de formation situé au 2786 chemin Sainte-Foy à Sainte-Foy.
Réservez votre place dès maintenant en téléphonant au 658-6624

☐ Je désire participer au séminaire sur l'édition électronique

☐ Je désire recevoir de l'information sur les systèmes d'édition électronique

MICRO LOGIC

Retournez à: Micro Logic, Sainte-Foy 2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, Québec, G1V 1V8
Tél: (418) 658-6624

QUESTION DE LOGIQUE

CONSULTATION

VENTE • SERVICE • FORMATION •



Mme Nancy Reagan a visité hier une école-pilote de Moscou dont les enfants parlent anglais. Elle y a constaté que les jeunes sont partout aussi curieux...

Nancy Reagan reconnaît avoir du mal à apprendre le russe

♦ MOSCOU (AFP) - Mme Nancy Reagan a dialogué, hier, avec les enfants soviétiques d'une école-pilote de Moscou qui parlent anglais, en leur expliquant qu'elle avait beaucoup de mal à apprendre le russe.

À l'instar de Mme Raïssa Gorbatchev, qui avait annoncé lors du sommet de Washington qu'elle apprenait l'anglais, la première dame des États-Unis a déclaré qu'elle s'était lancée dans l'apprentissage de la langue de Tolstoï.

« Tout ce que j'ai été capable de dire jusqu'à présent, c'est spassibo » (merci), a-t-elle dit. Aux enfants qui demandaient si les petits Américains jouaient à cache-cache, elle a répondu d'abord en anglais - yes, yes - passant ensuite au « da » (oui).

La veille, Mme Reagan avait déclaré « ça je comprends » quand Mme Gorbatchev avait répondu « niet » à sa question sur le point de savoir si une église qu'elle était en

train de visiter servait vraiment à l'exercice de la foi.

Livres d'histoire refaits

Les enfants de l'école numéro 29 ont révélé à des journalistes qu'ils avaient moins à se soucier des examens d'histoire cette année. « Ils ont annulé l'examen d'histoire en raison de la glasnost (transparence), a expliqué l'un d'entre eux. Cette année, nous avons eu des conférences au lieu des examens d'histoire ». Pendant que les livres d'histoire sont en train d'être refaits, a expli-

qué l'écolier, il n'y a pas d'examens d'histoire.

Les enfants, qui ont le privilège d'étudier dans une école qui a une excellente réputation et est d'accès difficile, ont déclaré à des journalistes que les autorités avaient passé deux semaines à nettoyer leur école. Elle a été entièrement repeinte et les escaliers ont été changés complètement.

Avant de quitter l'école, Mme Reagan a fait cadeau aux enfants d'un projecteur et de trois films éducatifs américains.

Mme Reagan est allée ensuite déposer quelques fleurs sur la tombe de Boris Pasternak, auteur du *Docteur Jivago* qui a été publié en URSS après des années d'interdiction.



En proposant le renvoi du numéro deux du parti Eltsine fait un autre coup d'éclat

♦ MOSCOU (AFP) - M. Boris Eltsine, l'ancien chef du Parti communiste pour Moscou limogé après ses critiques contre les « lents » des réformes, a fait hier un nouveau coup d'éclat en se prononçant pour la mise à l'écart du numéro deux du parti, M. Egor Ligatchev, qui passe pour le chef de file du courant conservateur.

Les déclarations de M. Eltsine dans une interview à la BBC (British Broadcasting Corporation) sont d'autant plus explosives qu'elles interviennent alors que M. Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), a entamé dimanche à Moscou de difficiles négociations avec le président américain Ronald Reagan.

La BBC avait sollicité cette inter-

view « par la voie officielle ».

La direction soviétique met un point d'honneur à apparaître unie lorsqu'il s'agit de discuter avec les dirigeants des États-Unis.

Cette prise de position de M. Eltsine contre M. Ligatchev devant des correspondants occidentaux ne semble cependant pas devoir être mise sur le compte d'une manœuvre politique préméditée, mais plutôt du caractère impulsif de l'ancien chef du parti pour la capitale, critiqué en novembre lors du plénum du comité du parti de la ville de Moscou pour son « aventurisme politique ».

Interrogé sur le fait de savoir si M. Ligatchev, membre du bureau politique et du secrétariat du comité central, devrait ou non selon lui être

relevé de ses fonctions de chef de l'idéologie, M. Eltsine a répondu: « Oui ».

« Cela dépend du comité central. Mais, bien sûr, il serait possible de mettre en oeuvre le processus (de perestroïka) de façon plus active avec quelqu'un d'autre à ce poste », a-t-il ajouté pendant l'interview accordée à la BBC dans son ministère (M. Eltsine a été nommé le 18 novembre dernier premier vice-président du comité d'État chargé de la construction, avec rang de ministre).

« Je dois le dire franchement. Il (M. Ligatchev) est un des opposants aux changements vers la justice sociale », n'a pas hésité à dire M. Eltsine.



Opération
Enfant Soleil



Les professionnels
associés
de l'immobilier!

TOURS DE MONTGOLFIÈRE

RE/MAX

Au profit du téléthon Opération Enfant Soleil.
Les montgolfières géantes RE/MAX seront aux

GALERIES DE LA CAPITALE
les 3, 4 et 5 juin 1988

PRIX DES TOURS: Adultes, 3\$ — Enfants, 2\$

Toutes les recettes seront remises au téléthon.

Si la température le permet, les montgolfières voleront principalement aux heures suivantes: de 6 à 8 heures et de 18 à 22 heures.

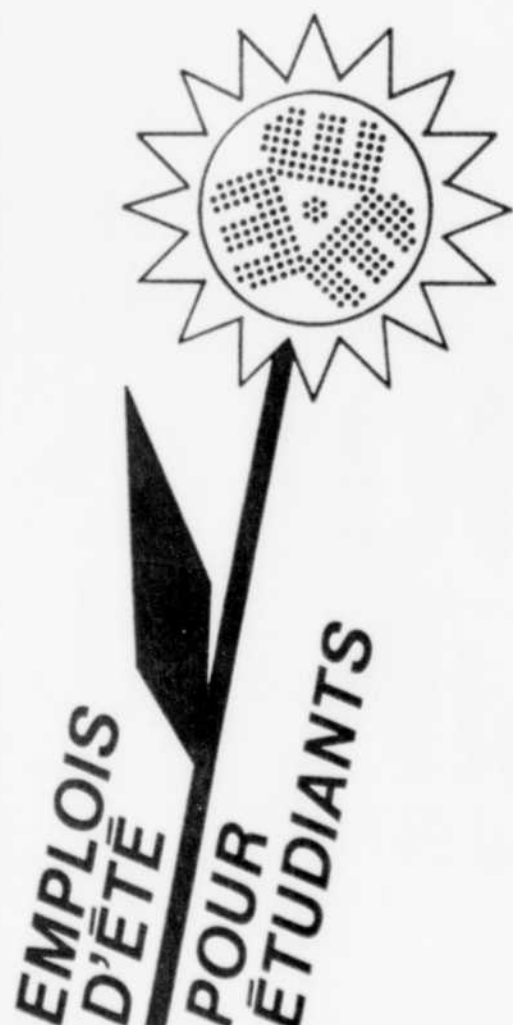
Venez vous amuser tout en contribuant au téléthon des enfants malades.

SERVICES ACCRUS pour étudiants

Une initiative de



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN



Service informatisé de recherche
d'emploi d'été accessible
aux endroits suivants

PLACE LAURIER
Ste-Foy
GALERIES DE LA CAPITALE
Québec
PLACE LEBOURGNEUF
Québec
MAIL CAP-ROUGE
Cap-Rouge
CARREFOUR LES SAULES
Les Saules
DRUGSTORE CARTIER
Québec
GALERIES DU VIEUX FORT
Lauzon
PLACE CHARNY
Charly
CECE PLACE TANGUAY
2, route Trans-Canada
CECE CENTRE-VILLE
365, rue Dorchester-Sud
CEC QUÉBEC PORTNEUF
2725, rue Lafrance, Duberger
CEC MONTMORENCY
4098, Boul. Ste-Anne, Montmorency
CEC DONNACONA
280, route de l'Église, Donnacona

Employeurs!

Embauchez un(e) étudiant(e) et bâtissez la relève
du Québec Métropolitain en appelant le:

(Québec) 648-7881

(Rive-Sud) 835-1666



LE SOLEIL



Gouvernement du Canada
Ministre d'État à la Jeunesse

Jean J. Charest



Participez au **CONCOURS**

DIRECTION

OLD ORCHARD

avec

LE SOLEIL

À GAGNER:
10 VOYAGES DOUBLES
À OLD ORCHARD

au
MOTEL

3, Carlsmith
(207) 934-5253
du 25 août
au 1er sept. 88

Les prix comprennent:

- Transport aller-retour par autocar
- Hébergement pour 7 nuits
- 500\$ en argent de poche

Chacun des prix vaut 1 260\$

Conditions de participation:

Pour participer, vous devez compléter le coupon au bas de cette annonce et le poster à l'adresse indiquée. Vos chances de gagner seront déterminées selon votre type d'abonnement:

- 1 chance — achat chez le dépositaire
- 2 chances — abonné hebdomadaire
- 3 chances — abonné "payé d'avance" (3 mois)
- 4 chances — abonné "payé d'avance" (6 mois)
- 5 chances — abonné "payé d'avance" (12 mois)

Règlements:

- Les 10 tirages hebdomadaires se tiendront les vendredis sur les ondes de Télé-4 et de CFER (Rimouski), lors de l'émission "Le Monde". Chacun des tirages sera précédé d'une présélection: un coupon sera piqué au hasard chaque jour, du lundi au vendredi; les personnes choisies se verront attribuer un nombre de capsules correspondant à leur type d'abonnement. Le grand tirage du vendredi se fera en fin de journée, à Télé-4 et CFER (Rimouski).
- Le concours débute le 18 mai pour se terminer le 29 juillet à 10h. Les tirages hebdomadaires auront lieu entre les 27 mai et 29 juillet.
- Un seul coupon par enveloppe.
- Les participants ne peuvent gagner qu'un seul voyage double et devront l'effectuer aux dates mentionnées plus haut. Les voyages ne sont ni échangeables ni remboursables.
- Les règlements sont disponibles au journal Le Soleil et à l'assureur des frais payables à la Régie des loteries et courses du Québec.

ABONNEZ-VOUS:

647-3333

ou 1-800-463-2362 (en région)

CONCOURS **DIRECTION OLD ORCHARD**

LE SOLEIL C.P. 15800, Québec G1K 8A8

Nom.....

Adresse.....

Ville.....

Code postal.....

Tél. Rés..... Bur.....

Zia veut garder encore le pouvoir

♦ ISLAMABAD (AFP, Reuter) - Le président pakistanais Mohammad Zia ul-Haq, qui a mis en veilleuse la vie politique de son pays, penserait déjà à se maintenir au pouvoir jusque dans les années 1990 et ainsi assurer une certaine stabilité au Pakistan, estiment les observateurs.

Il a promis hier des mesures énergiques pour mettre fin à la corruption, sauver l'économie de la banqueroute et imposer un régime islamique plus strict.

Le chef de l'Etat, qui a brutalement limogé dimanche son premier ministre et dissous l'Assemblée nationale, a dénoncé hier dans un discours radiodiffusé et télévisé l'incompétence du gouvernement de Mohammed Khan Junejo, qu'il avait lui-même nommé et choisi en 1985, et l'a accusé d'avoir « encouragé la corruption » et « mené le pays à la ruine ».

Il lui a reproché d'avoir favorisé la politique des « pots-de-vin » et l'a également accusé de « népotisme ». Le président a indiqué qu'il avait décidé de mettre en place des tribunaux civils et islamiques chargés des cas de corruption et des affaires criminelles. Ces tribunaux, a-t-il déclaré, devront « se prononcer rapidement ».

Le chef de l'Etat, qui avait justifié

sa décision de limoger le gouvernement dimanche soir en invoquant la défense de la sécurité du Pakistan, le maintien de la loi et de l'ordre et la moralité publique, a déclaré hier soir qu'il « accélérerait l'islamisation du pays », une politique qu'il avait lancée en 1977 après avoir renversé le premier ministre Zulfikar Ali Bhutto, exécuté en 1979.

Sans avancer aucune date, il a affirmé que de nouvelles élections législatives se tiendraient sous la responsabilité d'un gouvernement provisoire qui sera nommé « d'ici quelques jours ».

Trois heures avant que le président Zia n'intervienne sur les ondes nationales, le premier ministre sortant a, au cours d'une conférence de presse, qualifié son limogeage, celui du gouvernement et la dissolution de l'Assemblée nationale de « mesure arbitraire et anti-démocratique ».

Il a affirmé que la décision « était le fait d'un seul homme » et qu'elle « allait à l'encontre d'un processus démocratique ». Il a du même coup nié toutes les accusations du président.

M. Zia avait déclaré au début de ce mois que sa promesse de se retirer vers 1990 en tant qu'homme puissant en uniforme ne voulait pas dire qu'il ne continuerait pas à gouverner le pays sans uniforme. La Constitution interdit toutefois à un soldat de faire de la politique pendant au moins deux ans après son départ de l'armée.

Le président, qui bénéficie d'une exemption à ce sujet, pourrait créer la prorogation de cette exemption et ainsi conserver le pouvoir pendant de longues années encore, estiment les observateurs.



Le président Zia ul-Haq

Un autre attentat à la voiture piégée fait 20 morts au Liban

♦ BEYROUTH (AFP) - Vingt personnes au moins ont été tuées, hier, à Beyrouth-Est dans un attentat à la voiture piégée, le plus meurtrier en près de deux ans dans le « pays chrétien » du Liban, tandis que la vie se réorganisait dans la banlieue sud chiite de Beyrouth, à l'abri de l'armée syrienne.

Soixante-dix kilogrammes de TNT dissimulés dans une voiture Volvo ont explosé à 10h30 locales dans une rue étroite de la colline d'Achrafieh, le cœur de Beyrouth-Est, tuant au moins 20 personnes et blessant 83 autres, selon un dernier bilan de sources hospitalières.

Le secteur chrétien de Beyrouth

est contrôlé par la milice des Forces libanaises (FL, de M. Samir Geagea).

« C'est horrible », a affirmé le directeur des services de la défense civile, M. Elie Ghoneim, en commentant sur place cet attentat qui a ravagé trois maisons, provoqué d'importants dégâts dans cinq autres et détruit au moins 30 voitures garées à proximité.

La voiture piégée a explosé près d'un marchand de fruits ambulant, alors que de nombreuses ménagères étaient rassemblées autour de sa charrette, ont indiqué des habitants.

« Le nombre des victimes est sû-

rement plus important », a assuré un habitant du quartier encore sous le choc de l'explosion qui a été entendue dans tout le quartier d'Achrafieh. La bombe a creusé un cratère de deux mètres de large et de 60 cm de profondeur dans la chaussée.

L'attentat s'est produit non loin du domicile du ministre des PTT et de la Santé, M. Joseph Hachem, un proche conseiller du président Gemayel.

La dernière explosion d'une voiture piégée aussi meurtrière dans « le pays chrétien » - 2.000 km carrés au nord et à l'est de Beyrouth - s'était produite en août 1986.

EN BREF...

■ Dukakis courtise les Noirs - BOSTON

(AFP) - Déjà pratiquement assuré de remporter l'investiture du Parti démocrate pour les élections présidentielles américaines, Michael Dukakis a promis, hier, de réserver une place de choix dans sa campagne au pasteur Jesse Jackson, pour que les électeurs noirs se rallient à sa candidature. Michael Dukakis a rencontré à huis clos à Boston une centaine de militants noirs du Parti démocrate, venant de tout le pays. Après la réunion, ceux-ci ont déclaré que le gouverneur du Massachusetts avait fait savoir que son adversaire noir - théoriquement encore en course contre lui - aurait aussi un rôle important à la convention démocrate de juillet à Atlanta. M. Dukakis devrait obtenir la majorité absolue de délégués (2.081) pour la convention de juillet, au cours de la série finale de « primaires » démocrates au New Jersey, en Californie, au Nouveau-Mexique et au Montana le 7 juin. Il en a actuellement 1.711 contre 984 pour Jesse Jackson.

■ Un sommet à l'Est - MOSCOU (AFP) -

Le comité consultatif politique du Pacte de Varsovie, la plus haute instance de l'alliance militaire des pays de l'Est, se réunira à la mi-juillet à Varsovie, a annoncé hier l'agence TASS. Le chef du parti, le chef de l'Etat, le premier ministre, le ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères de chacun des sept pays membres du Pacte de Varsovie doivent prendre part à cette rencontre. Une visite en Pologne du numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev est également à l'ordre du jour depuis plusieurs mois et devrait intervenir au début de l'été prochain. Il s'agira du troisième séjour de M. Gorbatchev en Pologne depuis son accession au pouvoir en mars 1985.

■ Affrontements tribaux - LAGOS (AFP) -

Quarante-deux personnes ont été tuées au cours d'affrontements tribaux survenus la semaine dernière dans l'Etat de Gongola (est du Nigeria), a-t-on appris hier de source informée à Lagos. Trente-six personnes ont été arrêtées, précise-t-on de même source. Le couvre-feu a été décrété et des détachements de l'armée ont été envoyés sur place. Un différend sur la propriété de terres agricoles a déclenché les affrontements mercredi et jeudi dans le gouvernement local de Numan entre la communauté haussa, minoritaire, et les Bachama qui l'entourent.

■ Le fouet pour les médecins - PARIS

(AFP) - Les médecins et autres personnes exerçant des professions para-médicales seront condamnés à plusieurs coups de fouet, à la prison ou à des amendes, s'ils ne respectent pas le secret professionnel, a décrété, hier, le Conseil iranien de la justice. Selon une autre loi approuvée par ce même conseil, citée par Radio-Téhéran captée à Paris, « la personne, mollah ou notaire, qui, en toute connaissance de cause, cautionne le mariage d'une femme déjà mariée, sera condamnée de six mois à trois ans d'emprisonnement, avec sursis ». La loi prévoit également la fermeture du bureau du coupable et la fin de ses activités.

DERNIÈRE CHANCE AVANT L'AUGMENTATION

VENTE

DE PICK-UP 1988

Une offre exclusive à Rendez-Vous Mazda Québec

PRIX DE LA FACTURE **+100\$**

Rendez-Vous

MAZDA QUÉBEC

1615, BOUL. HENRI-BOURASSA
(angle de la Canadienne)
529-8551

DERNIÈRE SEMAINE

* Livraison avant le 2 juin 1988

LES LIBÈRE-LUNCHS!



Quand vous achetez un carnet de timbres, vous gagnez du temps. Et, si vous payez vos comptes par la poste, vous gagnez probablement aussi de l'argent.

Ce qui signifie qu'à l'heure du lunch, vous aurez tout votre temps pour manger, plutôt que d'aller attendre votre tour en file pour payer vos comptes.

Payer par la poste, c'est simple et rapide.

C'est rapide, parce que la plupart de vos comptes vous parviennent dans des enveloppes de retour conçues spécialement pour en accélérer le traitement postal.

C'est simple, parce que tout ce que vous avez à faire, c'est d'écrire votre adresse de retour avec son code postal, et de coller un timbre sur l'enveloppe.

Et comme vous pouvez poster votre courrier 24 heures par jour, vous n'avez pas à vous plier aux heures d'ouverture des institutions financières qui, dans le fond, vous forcent à passer votre heure de lunch dans une file d'attente.

Ce qui vous laisse tout votre temps libre pour le lunch.

Bon appétit!

PAYEZ PAR LA POSTE

C'EST BIEN PLUS SIMPLE!

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Notre engagement: vous donner un meilleur service.

La marée verte, « une bombe à retardement » au Danemark

♦ COPENHAGUE (AFP) - La marée verte, qui a touché les côtes norvégiennes et suédoises, a envahi lentement depuis dimanche le

Nord et l'Est du Danemark créant une atmosphère d'angoisse notamment chez les pêcheurs et les hôteliers à la veille de la saison estivale.

diffuse toutes les heures un bulletin sur la progression inéluctable de cette marée surveillée de très près par les bateaux de recherche sous-marine du ministère de l'Environnement et les avions de l'armée.

Les algues forment une couche épaisse de près de deux mètres, à une dizaine de mètres de profondeur dans les eaux danoises et menacent inexorablement les côtes, indiquent les experts de plus en plus préoccupés.

« Nous sommes face à une bombe à retardement qu'on ne peut désamorcer », constate impuissant M. David Rehling, directeur du Fonds

de sauvegarde de la nature. « Il ne sert à rien, dit-il, de se mordre les doigts ou de suivre l'évolution du vent ou des courants. Rien ne nous sauvera de l'arrivée des algues mortelles ».

M. Rehling lance un appel urgent pour que « cesse tout déversement d'azote dans la mer ». Il rappelle que la concentration d'azote dans le Kattegat, bien avant la marée verte, « était cent fois supérieure à la normale », ce qui crée des « conditions idéales pour une croissance explosive des algues durant tout l'été ».

Les Danois sont d'autant plus inquiets que leurs voisins ouest-allemands - les touristes les plus nombreux au Danemark - commencent à envisager de ne plus manger de poisson danois et d'annuler leurs vacances sur la riviéra danoise à l'ouest du royaume. ●

Calédonie

Nouvelle enquête pour homicides volontaires

♦ PARIS (d'après AFP) - Une information judiciaire, notamment pour « homicides volontaires », a été ouverte à propos de la mort de trois indépendantistes le 5 mai dans l'île d'Ouvéa (archipel français de Nouvelle-Calédonie), a annoncé hier le ministre français de la Justice.

Les premiers résultats de l'enquête judiciaire ouverte sur les circonstances de la mort des trois indépendantistes ont été suffisamment concluants pour donner lieu à l'ouverture de cette information contre X... (selon une formule du droit français qui ne désigne pas les personnes visées) pour « homicides volontaires », « coups et blessures volontaires » et « non-assistance à personne en danger », indique le communiqué du ministère de la Justice.

Selon plusieurs témoignages, les trois hommes, Alphonse Dianou, Wenceslas Lavello et Waïma Amossa, auraient été abattus après s'être rendus à l'armée française, qui avait auparavant donné l'assaut à une grotte de l'île où un comman-

do indépendantiste retenait 24 personnes en otages (23 gendarmes et un juge). L'attaque avait fait 21 morts (19 Mélanésiens et deux militaires).

L'ouverture de l'instruction a été requise par le procureur de Nouméa (capitale de la Nouvelle-Calédonie) sur instruction du ministre de la Justice Pierre Arpaillange, précise le communiqué, qui ajoute que le procureur a également demandé l'autopsie des victimes.

Une enquête de la hiérarchie militaire est par ailleurs en cours sur les conditions de l'opération menée pour délivrer les otages. Le nouveau ministre socialiste de la Défense, M. Jean-Pierre Chevenement, a mis en cause hier le comportement de certains militaires français qui ont participé à l'assaut d'Ouvéa, déclarant que « des actes contraires au devoir militaire ont été commis » lors de cette opération.

M. Chevenement a toutefois précisé qu'« aucun élément » de l'enquête militaire « ne fait apparaître qu'il y a eu des exécutions sommaires » après les combats.

Il a annoncé que des « sanctions sévères » seraient prises. D'ores et déjà, a précisé M. Chevenement, le commandant de l'unité chargée de l'évacuation des blessés, après la fin des combats, a été suspendu. Son identité n'a pas été précisée. ●

APPEL D'OFFRES FOYER BELLEVUE Black-Lake

PROPRIÉTAIRE:
FOYER DU LAC NOIR INC.
1, rue du Foyer
BLACK-LAKE
(Québec)
G0N 1A0

ARCHITECTE:
EMILIE VACHON, architecte
264, Notre-Dame nord
THETFORD MINES
(Québec)
G6G 2S4

INGÉNIEURS EN CHARPENTE,
MECANIQUE ET ELECTRICITE:
FORTIN, GAGNE, MERCIER &
ASSOCIES
577, boul. Renaud
BEAUCVILLE-EST
(Québec)
G0S 1A0

Le Foyer du Lac Noir Inc. propriétaire, demande des soumissions pour des travaux d'addition d'un ascenseur à son Centre d'accueil le Foyer Bellevue à Black-Lake.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, situé au 264, Notre-Dame nord, Thetford Mines G6G 2S4, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (50\$) versé au propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de dix mille dollars (10 000\$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de cinq mille dollars (5 000\$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada, dont la valeur nominale est de cinq mille dollars (5 000\$).

Les soumissions seront remises sur le formulaire préparé à cet effet et remises (1 original et 2 copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention « SOUMISSION Foyer Bellevue à l'ASCENSEUR » adressées à la soumission, au 1, rue du Foyer, Black-Lake.

Les soumissions seront reçues à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le vingt et unième jour du mois de juin 1988, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

LISE GREGOIRE
Directrice générale

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

KDN.84506.A
pour 10h30 heure de Montréal
le mardi 21 juin 1988

Région Saguenay

SERVICES D'EQUIPES POUR
L'ELAGAGE DES ARBRES

Admissibilité:
Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission:
40 000 \$

Prix du document: 25 \$

(SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement de
l'exploitation
Service Achats, Contrats et
Surplus d'actif
8181 av. de l'Esplanade
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Pour renseignements:
(514) 383-2500

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOUR-
SABLE et doit être payé sous forme
de chèque visé ou de mandat à l'ordre
d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être
sous forme de chèque visé ou de cau-
tionnement fourni par une compagnie
d'assurance.

Seules les personnes physiques ou
morales qui ont obtenu le document
d'appel d'offres directement du bureau
mentionné plus haut sont admises à
soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de
rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

Le ministère des Transports offre en vente par soumission publique l'immeuble suivant:

DOSSIER: 9-87-00503-0

Un terrain vacant portant les numéros de lots P-460 et P-461, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, située dans la municipalité de Bernières, comté de Lévis, et ayant une superficie de quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-un (418 381) pieds carrés.

La valeur estimée est à cent soixante-dix mille dollars (170 000\$).

Le terrain est enclavé et la valeur estimée tient compte de ce fait.

Toute soumission pour être valide doit être présentée sur le formulaire de soumission inclus dans les documents de soumission.

Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres en tout temps avant l'adjudication et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

PERSONNES DESIRANT SOUMMISSIONNER
Toute personne désirant soumissionner doit obtenir les documents de soumission en s'adressant au ministère des Transports, Service des expropriations, 3003, 3e Rue, Centre industriel, St-Romuald, Lévis, tél.: (418) 839-7568, en précisant le numéro de dossier mentionné ci-dessus.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à onze (11) heures, le 20 juin 1988, au Service des expropriations, 3003, 3e Rue, Centre industriel, St-Romuald, Lévis, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions.

Le sous-ministre
Pierre Michaud, Ing.

Québec

Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou service énumérés ci-après adressées au Gestionnaire de district, Direction du Contrôleur, 189, rue Prince-William, C.P. 7350, Succursale "A", Saint John, N.B., E2L 4J4, seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus (téléphone: 648-4529), sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro: 753301
Pour PÊCHES & OCÉANS
Dragage
Miramichi Canal Extérieur
Rivière Miramichi
Comté de Gloucester, N.-B.

Date limite: le mercredi 22 juin 1988

Dépôt: 100\$

Pour information technique: J. Harriott, Saint John (506) 648-4503

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs de Saint John, Moncton, Fredericton, Edmundston, et Bathurst, N.-B.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être établi à l'ordre de Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Ministère des Approvisionnements et
Services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
8185	3 655 tonnes métriques de bitume, polymère (85-100)	Sites d'entreposage au Québec
Cloture de la soumission:	10 juin 1988 à 15 h	

Projet	Description	Différents endroits
8186	1 775 paires de chaussures de sécurité	
Cloture de la soumission:	14 juin 1988 à 15 h	

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des approvisionnements et services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué.
G1R 5K4
Tél.: (418) 643-5438

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des approvisionnements,
Jean-Claude Careau, Ing.

Invitation

QUALIFICATION DES IMPRIMEURS QUÉBÉCOIS POUR LES
TRAVAUX D'IMPRESSION DE NIVEAU DE QUALITÉ
«SOIGNE» ET «PRESTIGE»

La Direction générale des approvisionnements du ministère des Approvisionnements et Services invite les entreprises d'impression de niveau «soigné» et «prestige» à se qualifier pour les travaux d'impression de niveau «soigné» et «prestige».

Seuls les imprimeurs ayant satisfait aux exigences générales d'inscription au Fichier des fournisseurs de biens et détenant un certificat de qualification émis par la Direction générale des approvisionnements, seront invités à soumissionner pour les travaux d'impression de niveau de qualité susmentionnés.

Les exigences pour l'obtention de ce certificat sont contenues aux documents disponibles à l'adresse suivante:

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Division du Fichier des fournisseurs de biens
150, boul. St-Cyrille est, 6e étage
Québec, QC G1R 5K4
Tél.: (418) 643-6668
Télécopieur: (418) 643-9192

N.B. Les fournisseurs déjà détenteurs du certificat susmentionné n'ont pas à reformuler une demande.

Québec

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

Le ministère des Transports offre en vente par soumission publique l'immeuble suivant:

DOSSIER: 9-84-02349-9

Un terrain vacant portant le numéro de lot 179-4, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, situé dans la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet et ayant une superficie de cinq mille six cent soixante-dix-sept mètres carrés et huit dixièmes (5 677,8).

La valeur estimée est à vingt-deux mille dollars (22 000,00\$).

Toute soumission pour être valide doit être présentée sur le formulaire de soumission inclus dans les documents de soumission.

Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres en tout temps avant l'adjudication et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

PERSONNES DESIRANT SOUMMISSIONNER
Toute personne désirant soumissionner doit obtenir les documents de soumission en s'adressant au ministère des Transports, Service des expropriations, 3003, 3e Rue, Centre industriel, St-Romuald, Lévis, tél.: (418) 839-7568, en précisant le numéro de dossier mentionné ci-dessus.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à onze (11) heures, le 21 juin 1988, au Service des expropriations, 3003, 3e Rue, Centre industriel, St-Romuald, Lévis, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions.

Le sous-ministre
Pierre Michaud, Ing.

Québec

Appel d'offres

Société
immobilière
du Québec

Entretien des groupes électrogènes à Québec

DOSSIER NO: 303-61-123

— Entretien et mise au point des groupes électrogènes d'urgence et des pompes de surpression
— Divers édifices - Région de Québec
— Garantie de soumission: 7 000\$
— Entrepreneurs invités: Spécialistes

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 mai 1988 par remise d'un montant non remboursable de 5.00\$.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9, tél.: (418) 643-5484.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie est, 1er étage, Montréal d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les soumissions devront être valides pour une période de quarante-cinq (45) jours et être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre de la Société immobilière du Québec au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions:

Le mercredi 15 juin 1988 à 15h00

Guy Bisson
Vice-président
Opérations immobilières

Réfection à Québec

DOSSIER NO: 303-20-687

— Démolition et remplacement de la cheminée

— Édifice 20 rue Chauveau

— Québec, Cte Taschereau

— Garantie de soumission: 30 000\$

— Entrepreneurs invités: Général

Les travaux portent sur de l'architecture, de la structure et de la mécanique.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 31 mai 1988 par remise d'un montant non remboursable de 10.00\$.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9, tél.: (418) 643-5484.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie est, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission à l'ordre de la Société immobilière du Québec au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions:

Le mercredi 15 juin 1988 à 15h00

Guy Vachon
Vice-président
Construction

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROJET 333

AVIS D'APPEL D'OFFRES

No. AO-52-07

TRAVAUX GÉNIE CIVIL -

DESSABLAGE ET DECONTAMINATION PRIMAIRE - LOT 1160C

La Communauté urbaine de Québec recevra jusqu'à 15 heures, le 30 juin 1988, des soumissions pour les travaux de génie civil - dessablage et décontamination primaire pour la future station de traitement des eaux usées appelée "Station EST".

Les documents de soumission sont disponibles aux bureaux de l'équipe de gestion du projet de la Communauté, 390, rue Saint-Joseph est, 4e étage, Québec G1K 8E2, moyennant un paiement non remboursable de cinquante dollars (50\$) pour chaque exemplaire effectué sous forme d'un chèque visé à la Communauté urbaine de Québec.

Toute soumission, pour être acceptée, doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission correspondant à dix pour cent (10%) du montant de la soumission et émis selon les prescriptions des documents de l'appel d'offres. Ce cautionnement doit être accompagné d'une lettre de consentement de la compagnie d'assurance s'engageant à fournir le cautionnement pour la garantie d'exécution et les obligations pour gages, matériaux et services.

Toute soumission doit également être accompagnée des autres documents décrits dans l'avis aux soumissionnaires et être présentée en conformité avec les exigences mentionnées dans les documents de l'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée sous pli cacheté dans les enveloppes qui accompagnent les documents de l'appel d'offres et se trouver physiquement entre les mains du personnel du secrétariat de la Communauté, 390, rue Saint-Joseph est, suite 515, Québec G1K 8E2, à l'heure et au jour précédemment indiqués. Les soumissions sont ouvertes en public le même jour, à l'heure susdite, par le secrétaire ou son mandataire officiel, accompagné d'un témoin.

Seules seront considérées, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec (c'est-à-dire le principal établissement d'où les affaires sont dirigées et où le personnel de maîtrise et l'équipement se trouvent ordinairement).

La Communauté urbaine de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Denis St-Martin, avocat
Secrétaire de la C.U.Q.

Québec, le 30 mai 1988

Appel d'offres

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Canada Mortgage and Housing Corporation

PROJET No. 02857-555-02-93480-010: LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC demande des soumissions pour les travaux de construction d'un ensemble d'habitation comprenant (12) douze logements dans la municipalité de ALMA, circonscription électorale de LAC-ST-JEAN, selon un contrat à forfait et comportant: (1) un bâtiment de (3) trois niveaux, ossature de bois, dalle sur sol.

La durée maximale des travaux sera de (30) semaines.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1).

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet à compter du 31 mai 1988, au bureau de RAYMOND GAGNON, architecte, 2321, boul. du Royaume, C.P. 1337, Jonquières, Qc G7S 4K3. Tél.: (418) (696-3282), contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50.00\$), sous forme de chèque visé ou mandat poste émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Heures d'ouverture du bureau: 8:30 à 12:00 et 13:00 à 17:00.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de quarante mille dollars (40 000\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de vingt mille dollars (20 000\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le mercredi 22 juin 1988, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec, de la Direction générale du bâtiment, sis au 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec, local 26-109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

— Association de la Construction des régions de Québec et Montréal.

— Association de la Construction Saguenay - Lac-St-Jean, Chibougamau.

— Association régionale de l'APCHQ du Saguenay - Lac-St-Jean et Côte-Nord.

— Société d'habitation du Québec.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées au Québec doivent le faire au plus tard le 15 juin 1988, à 14 heures et leurs soumissions doivent être valides jusqu'à 160 jours après la date de leur dépôt.

Le Secrétaire de la Société d'habitation du Québec,
Me Jean-Luc LESAGÉ, avocat

Canada Québec



La recette infailible des bons achats Pascal!

Élégante table d'appoint



24³⁸ ch.

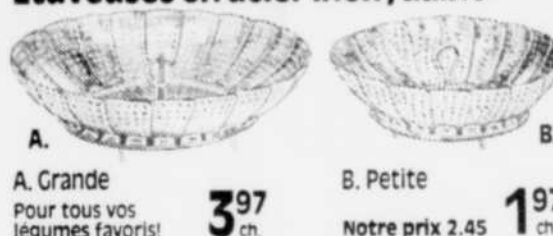
Dessus en simili-marbre & base fini laiton pour une touche de classe!
Notre prix 49.75

Ustensiles de cuisine en marbre



- A. Rouleau à pâte avec support et manches en bois **695** ch.
- B. Cloche à fromage 10" avec couvercle transparent **1095** ch.
- C. Planches à fromage 8" x 5" **695** ch.
- D. Planche à découper 12" x 18" **895** ch.
- E. Planches à découper 8" de diam. **1195** ch.
- F. Planches à découper 10" de diam. **495** ch.
- G. Planche rotative (non illustrée) 12" de diam. **695** ch.
- H. Planche rotative (non illustrée) 12" de diam. **995** ch.

Étuveuses en acier inoxydable



- A. Grande Pour tous vos légumes favoris! **397** ch.
- B. Petite **197** ch.

Tamiseurs en acier inoxydable



- 1 tasse **295** ch.
- 3 tasses **395** ch.

Paquet de 4 verres de qualité

verres de 6-1/2 oz. Notre prix 2.50



197 pqt

Économisez plus de 20%

Ensemble à vin 5 pièces

Solde **697** l'ens.

1 carafe & 4 coupes. Notre prix 8.75



Porte-manteau d'entrée

22⁵⁰ ch.

Attrayant fini laiton. 8 crochets.



Tasses à café de motifs assortis

97 ch.

Grande tasse pour vos boissons chaudes!

Coupes à brandy

- A. Petite **125** ch.
- B. Moyenne **145** ch.
- C. Grande **395** ch.



Ens. à café irlandais 6 pces

1195 l'ens.

4 verres avec bordure en or. Brûleur plaque laiton & support. Notre prix 16.95



Parapluies pour hommes



475 ch.

Pour enfants **197** ch.

Balais magnétiques



247 ch.

Ens. de brosse & porte-pousière

197 l'ens.

Très pratique pour les petits dégâts!

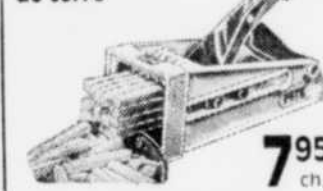
Bouilloire sifflante



877 ch.

Corps en acier inoxydable, base en cuivre. Cap. de 2-1/2 pintes.

Tranche-pommes de terre



795 ch.

Pour trancher rapidement & facilement les pommes de terre!

Presse-pommes de terre



297 ch.

Pour faire de succulentes purées facilement & rapidement!

Plateau à cubes de glace



77 ch.

Plateau en plastique facile à nettoyer! Notre prix .97

A. Bol à soupe à couvercle



245 ch.

Sans couvercle (non illus.)

Bol à soupe blanc



97 ch.

Bol pour les fours à micro-ondes & à l'épreuve du lave-vaisselle!

Ens. de fondue au chocolat



497 l'ens.

4 fourchettes incl. Notre prix 6.50

Chopes à bière



197 ch.

Pour bien déguster toutes vos bières! Notre prix 3.95

Vases en simili-cristal de 11" en boîte de 2

397 l'ens.

Notre prix 5.97

Aussi vendu séparément

Notre prix 2.97

Solde **197** ch.

Vases de formes assorties

97 ch.

Vases décoratifs à motifs attrayants qui s'agenceront à tous vos décors!

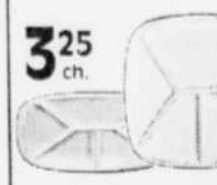
Essoreuse à salade



399 ch.

Muni d'une poignée actionnant le mouvement de rotation.

Assiette à fondue



325 ch.

Assiette à 5 sections pour accompagner vos fondues!

Cloche à gâteau pratique

1995 ch.

Cloche en simili-cristal. Peut aussi garder les fromages! Notre prix 26.95



Économisez 5%

Économisez 5%

Ustensiles Microwave® allant du congélateur au four



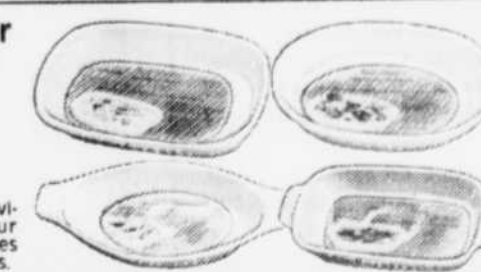
788 ch.

Pour les fours à micro-ondes ou conventionnels! Va au lave-vaisselle. Choix de plat rond à bœuf, de plat à rôti, de moule à gâteau de 5-1/2 pintes, de moule à muffins, d'assiettes à couvercle, d'assiettes à 3 sections, de toile à biscuits & plusieurs autres.

Plats à gratiner "Bakemaster"

245 ch.

Plats de service individuel qui vont au four à micro-ondes. Formes ovales ou rectangulaires.



Plat & bols en verre pour le four à micro-ondes

595 ch.

A. Ens. de 2 bols

Cap. de 473 ml. 2 couvercles en verre & 2 en plastique. Notre prix 8.95

B. Cocotte à couvercle

Cap. de 1 L. Va au lave-vaisselle. Notre prix 8.95



Vadrouille-éponge

447 ch.

Munie d'une essoreuse! Notre prix 8.95



Porte-bagage

1075 ch.

Modèle pliant. Idéal pour les voyages!



Moules de cuisson "Fire King"



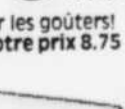
- A. Moule rond 9" Notre prix 3.97
- B. Moule rectangulaire 9-3/4" x 5" Notre prix 2.97



Paquet de 6 demi-tasses & soucoupes

695 le pqt

Rien de mieux pour les goûters! Notre prix 8.75



Économisez plus de 20%

Instruments de travail fiables!



- A. Pelles en acier **695** ch.
- B. Masses de qualité **500** ch.
- C. Émouloir à long manche **2650** ch.

Ens. de couverts 48 pces en acier inoxydable

2795 l'ens.

8 de ch. fourchettes, fourchettes à salade, cuillères, couteaux & 16 cuillères à thé. Notre prix 35.95



Batterie de cuisine en acier inoxydable



2250 l'ens.

Casseroles à couv. 1 pte & 3 ptes, fait-tout à couv. 4 ptes & poêle 9". Notre prix 27.50

CENTRE COMMERCIAL
PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel
Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL
PLACE LAURIER
2730, boul. Laurier
Tél.: 653-9307

CES PRIX SONT
EN VIGUEUR JUSQU'À
SAMEDI 11 JUIN.
"NOTRE PRIX" INDIQUE LE
PRIX DE TOUS LES JOURS.

LES FAITS DIVERS

Une auto fauche 2 enfants et une grand-mère, à Cap-Rouge

♦ Une grand-maman et les deux enfants qui l'accompagnaient l'ont échappé belle, à Cap-Rouge, hier. Ils ont été heurtés par une auto dans la rue Saint-Félix, mais leur vie n'est toutefois pas en danger.

textes de Lucien LATULIPPE

Mme Marie-Laure St-Hilaire-Lachance, âgée de 69 ans, du 4594, rue Saint-Félix, aurait subi des fractures aux jambes et à une hanche. Son petit-fils Bernard Lachance, âgé de 7 ans, de la rue Pierre-Pinel, à Cap-Rouge, a subi une fracture à la cuisse, tandis que Jason Booth, âgé de 20 mois, du rang du Golf, à Cap-Rouge également, s'en tirait avec des ecchymoses.

Au moment de l'accident, Mme Lachance marchait sur le trottoir en poussant un tricycle d'adulte. L'enfant de 20 mois qu'elle gardait à l'occasion était dans le panier du tricycle et son petit-fils marchait près d'elle.

Selon la police, l'auto dont le conducteur aurait ressenti un malaise les a heurtés en face du 4609, rue

Saint-Félix. Le même véhicule avait heurté une auto quelques instants auparavant, en face du 4305, rue Saint-Félix.

L'automobiliste a été conduit au poste de la police de Sainte-Foy

pour être soumis à l'alcootest qui a été négatif. Il aurait dit qu'il avait vu le « petit bonhomme » rouler devant son auto, mais qu'il ne se souvenait pas avoir heurté un autre véhicule auparavant. ♦

129 automobilistes interceptés avaient bu

♦ Des 179 automobilistes qui ont été interceptés au cours de la fin de semaine de fête de Dollard, dans la région 03, 129 étaient sous l'influence de l'alcool, soit 72 pour 100.

Ce chiffre révélateur a été rendu public, hier, par la Sûreté du Québec qui précise qu'il s'agit du résultat de l'opération menée par le Comité d'action régionale dans le cadre de l'année québécoise de la sécurité routière.

Le porte-parole de la SQ mentionne que tous les corps policiers municipaux de la région 03 ont participé à l'opération qui sera répétée

à l'occasion. À la fête de Dollard, l'accent a été mis sur l'alcool et le port de la ceinture.

Les policiers ont procédé avec le test de dépistage « alert » et les automobilistes pris en défaut ont été conduits au poste pour être soumis à l'ivressomètre qui s'est avéré positif dans 129 des 179 cas. Ils ont aussi remis 213 billets d'infraction au port de la ceinture.

D'autres opérations semblables auront lieu au cours de l'année et, comme le faisait remarquer le porte-parole de la SQ, les policiers porteront attention à un ou deux points particuliers, à chaque fois. ♦

Alain Côté en cour pour son enquête sur cautionnement

♦ Le jeune automobiliste qui a été impliqué dans une collision avec des policiers de Québec, jeudi soir, devra revenir en cour, demain, pour son enquête sur cautionnement.

Alain Côté, âgé de 21 ans et demeurant au 512, rue Dollard, à Québec, est accusé de conduite dangereuse et de possession de stupéfiants. Il était en liberté illégale et d'autres accusations doivent être portées contre lui, demain.

L'accusé a été pris en chasse dans la rue Bagot. Déjà recherché sur mandat, il a accéléré en voyant les gyrophares. Il aurait brûlé quatre feux rouges de circulation et neuf arrêts obligatoires. Dix grammes de cocaïne auraient été trouvés en sa possession.

La collision devait se produire, vers 23 h, au croisement des rues Carillon et Pere-Grenier. Côté et ses trois compagnons ont subi des blessures plutôt légères.

Les quatre policiers qui leur donnaient la chasse ont aussi été blessés. Un seul a été hospitalisé pour fracture à la rotule. Les trois autres ont quitté l'hôpital après y avoir reçu des soins. ♦

Début de l'enquête sur l'incendie qui a fait neuf morts dans les Bois-Francs

♦ THETFORD MINES - C'est, aujourd'hui, au palais de justice d'Arthabaska, que le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, tient une enquête publique pour établir les circonstances du sinistre qui a ravagé le centre d'accueil Nor-Val de Sainte-Clothilde-de-Horton, dans les Bois-Francs, le 23 janvier dernier, et dans lequel neuf déficients mentaux, tous des hommes, avaient péri. Une victime avait été brûlée alors que les huit autres avaient succombé par asphyxie.

Une dizaine de témoins seront entendus. Leur audition se poursuivra demain, si nécessaire.

Le feu avait éclaté vers 22 heures dans un dortoir du quatrième étage de l'instruction chrétienne. Un matelas avait été consumé par les flammes.

Selon les deux hypothèses les plus plausibles de cette catastrophe, l'élément destructeur aurait été allumé par un fumeur négligent ou par un bénéficiaire à l'aide d'un briquet perdu par une employée.

À l'étage où le feu a pris naissance, il y avait des détecteurs de fumée actionnés à l'électricité en bon état de fonctionnement. Cependant, il n'y avait pas d'extincteurs automatiques.

L'édifice en briques était considéré comme étant à l'épreuve du feu.

Toutefois, une semaine après le sinistre, alors que l'édifice était inoccupé, un deuxième incendie avait endommagé lourdement la toiture qui s'était effondrée. ♦

Ne pas confondre

♦ QUÉBEC - Accusé d'agressions sexuelles sur un garçon pendant 10 ans, Jacques Brodeur, âgé de 45 ans, de Québec, doit revenir en cour, aujourd'hui, pour son enquête sur cautionnement. Les actes qui lui sont reprochés se seraient déroulés entre janvier 1978 et juin 1982, entre janvier 1983 et juillet 1985, en juillet 1987, ainsi qu'entre janvier et mai 1988. Des policiers de Québec ont mené cette enquête et LE SOLEIL tient à préciser que Jacques Brodeur, âgé de 45 ans aussi, qui est professeur d'éducation physique et qui demeure au 9587, rue de Martigny, à Neufchâtel, n'a rien à voir avec cette cause. ♦



Ron King, âgé de 33 ans, doit comparaître ce matin, au palais de justice d'Ottawa, relativement à une querelle domestique qui a pris la tournure d'une prise d'otages dans la nuit de dimanche à hier, près du secteur Manor Park à Ottawa. King est accusé d'avoir séquestré son épouse et ses deux enfants sous la menace d'un couteau; il aura fallu attendre de longues heures avant que l'agresseur accepte finalement de libérer un à un ses otages et de se rendre à la police.

Incendie majeur à Montréal

♦ MONTREAL (PC) - Un incendie majeur a ravagé plusieurs édifices désaffectés, hier matin, dans le centre-ville de Montréal, causant également des dommages à quelques commerces voisins. Il ne semble pas y avoir eu de victime.

Le feu a pris naissance vers 7h00 dans un ancien entrepôt situé rue Sanguinet, au coin de la rue Sainte-Catherine. La cause n'en était pas déterminée hier en fin d'après-midi, puisque les enquêteurs de la police n'avaient pu encore entrer dans les ruines fumantes.

Deux hypothèses semblent plus probables: le feu a été allumé accidentellement par un itinérant réfugié dans un des édifices abandonnés ou il s'agit carrément d'un incendie criminel.

« Il était entre 6h30 et 7h; en regardant par une fenêtre, j'ai vu une colonne de feu et j'ai appelé le

911 », a raconté M. Daniel Boucher, préposé aux bénéficiaires à l'hôpital Saint-Luc.

Les pompiers ont été alertés à 7h15 et l'alerte générale a été donnée six minutes plus tard, un délai très court selon le chef de district Yves Giard, qui a dirigé les 125 hommes envoyés sur les lieux.

L'incendie s'est propagé rapidement à l'intérieur des bâtiments situés rue Sanguinet et à l'arrière de la rue Sainte-Catherine, et ce bien que ces édifices aient été partiellement construits en béton.

« C'est ce qui nous laisse croire qu'un accélérateur a été utilisé », a noté M. Giard.

D'autre part, une source policière a indiqué que des patrouilleurs du poste 33 avaient vu un homme sortir de l'édifice peu avant 7h00.

On ignorait si quelqu'un s'y trou-

vait encore et on doit faire des fouilles aujourd'hui.

L'ancien entrepôt de la rue Sanguinet communiquait avec l'édifice également désaffecté de la Coopérative de frais funéraires, rue Sainte-Catherine, qui a fermé ses portes il y a une quinzaine d'années, ainsi qu'avec un réseau de bâtiments vides qu'on ne peut apercevoir que de la petite rue Christin, a souligné M. Giard.

L'ancien entrepôt et l'édifice de la Coop appartiennent au Centre des services sociaux du Montréal métropolitain.

Quelqu'un du CSSMM aurait dit à M. Giard, hier matin, que l'organisme venait de recevoir les permis nécessaires pour faire démolir ces bâtiments où des itinérants se réfugiaient à l'occasion. ♦

LA BAIE FÊTE



MON HÉROS
À MOI

ASSORTIMENT
DE COMPLETS
ET VESTONS
SPORT
PRINTEMPS/ÉTÉ
POUR HOMMES

33%
DE
RABAIS

DES COMPLETS SIGNÉS BELOTTI • FABERGÉ
• PIERRE CARDIN • SHIPLEY • BAY CLUB

En saison et en solde... pour que vous ayez le complet qu'il vous faut, quand il vous le faut! Tissus pure laine et tissus mixtes. Tons unis, rayures mode, motifs classiques et effets verticaux. Coupe traditionnelle et contemporaine. Modèles à devant droit ou croisé. Pantalons à pince pour la plupart. Tons de gris, bleu, marine, beige, brun. Tailles 38 à 46 pour la plupart des statures. Ord. 275\$ à 375\$ 184,25 à 251,25

Complet pour hommes, rayon 301.

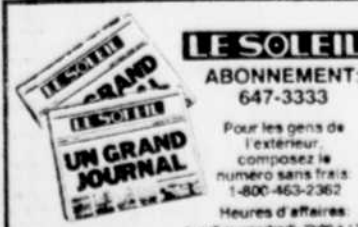
Le choix des modèles et des marques varie selon le magasin.

NOS VESTONS SPORT BAY CLUB

En pure laine, pure soie et mélanges divers. Modèles traditionnels ou contemporains à devant droit. Motifs verticaux, classiques, à chevrons et à carreaux. Tons de gris, bleu, marine, beige et brun. Tailles 38 à 46 pour la plupart des statures. Ord. 185\$ 123,95 CH. Vestons sport pour hommes, rayon 302.

ON PEUT SE FIER À LA BAIE POUR BIEN S'HABILLER!

la Baie



LE SOLEIL

ABONNEMENT:

647-3333

Pour les gens de

l'extérieur,

composez le

numéro sans frais:

1-800-463-2362

Heures d'affaires:

Lundi au vendredi: 7h00 à 7h30

Samedi et dimanche: 8h00 à 12h00